



Réunion du COMITE SYNDICAL

du 4 Novembre 2021

COMPTE RENDU

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux élus.

M. Christophe SUEUR a été désigné Secrétaire de Séance.

Membres en exercice : 113 (182 voix)
Membres présents : 69 (109 voix)
Dont 1 pouvoir

Le Président aborde ensuite les questions figurant à l'ordre du jour de la réunion.

I – Compte rendu de la réunion du 25 Juin 2021

Aucune observation particulière n'a été formulée. Le compte rendu a donc été approuvé à l'unanimité.

Partie I – EAU 17

II – Election d'un Membre du Bureau Syndical

Considérant que le comité syndical avait fixé à 8 le nombre de membres du Bureau Syndical, qu'à ce jour seulement 7 postes sont pourvus,

Le Président a souhaité pourvoir le 8^{ème} poste en proposant la candidature de M. BERTRAND Georges, Maire de Champagnolles, comme membre du Bureau Syndical.

Il a été fait appel à candidature. Aucun candidat ne s'étant déclaré, il a été mis au vote la candidature de M. BERTRAND Georges.

Le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, le vote à mains levées. Puis, il a été procédé à l'élection :

Délégués inscrits : 113 (182 voix)
Votants : 69 (109 voix)
Suffrages exprimés : 109 voix
Abstentions : 0

Monsieur GEORGES Bertrand, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu Membre du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

III – Election d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission de Contrôle

1 – Commission d'Appel d'Offres

Par délibération du Comité Syndical du 23 Septembre 2020, M. ELIE Jean-Jacques avait été élu comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

Suite à son décès, il convient de le remplacer et le Président a fait part de la candidature de Mme RIVIERE Monique, en tant que membre titulaire qui était déjà membre suppléante et M. DUGUE Christian en tant que membre suppléant en remplacement de Mme RIVIERE Monique.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, le Président a proposé de procéder au vote à mains levées.

Le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, le vote à mains levées. Puis, il a été procédé à l'élection :

Délégués inscrits :	113 (182 voix)
Votants :	69 (109 voix)
Suffrages exprimés :	109 voix
Abstentions :	0

Ont été proclamés élus à la majorité absolue :

Mme Monique RIVIERE, comme membre titulaire de la CAO
M. Christian DUGUE, comme membre suppléant de la CAO.

2 – Commission de Délégation de Service Public

M. ELIE Jean-Jacques avait été élu dans plusieurs commissions, notamment la commission de délégation de service public où il était membre titulaire.

Le Président a fait part de la candidature de Mme RIVIERE Monique, en tant que membre titulaire qui était déjà membre suppléante et de M. DUGUE Christian en tant que membre suppléant en remplacement de Mme RIVIERE Monique.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, le Président a proposé de procéder au vote à mains levées.

Le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, le vote à mains levées. Puis, il a été procédé à l'élection :

Délégués inscrits : 113 (182 voix)
Votants : 69 (109 voix)
Suffrages exprimés : 109 voix
Abstentions : 0

Ont été proclamés élus à la majorité absolue :

- Mme Monique RIVIERE, comme membre titulaire de la commission de délégation de service public
- M. Christian DUGUE, comme membre suppléant de la commission de délégation de service public.

3 – Commission de Contrôle

Lors de sa réunion du 3 Novembre 2021, le Comité Syndical avait procédé à la composition de la commission de contrôle dont M. ELIE Jean-Jacques faisait partie.

Afin de procéder à son remplacement, le Président a fait part de la candidature de M. Bernard LAUMONIER, Vice-Président d'Eau 17, Maire de Floirac.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, le Président a proposé de procéder au vote à mains levées.

Le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, le vote à mains levées. Puis, il a été procédé à l'élection :

Délégués inscrits : 113 (182 voix)
Votants : 69 (109 voix)
Suffrages exprimés : 109 voix
Abstentions : 0

A été proclamé élu à la majorité absolue :

M. Bernard LAUMONIER, en tant que membre de la commission de contrôle.

IV – Désignation d'un membre au Conseil d'Exploitation de la RESE

Par délibération du Comité Syndical du 23 Septembre 2020, M. BAUDON David, délégué de la CdA de La Rochelle, avait été désigné comme membre du Conseil d'Exploitation de la RESE.

Suite au retrait de la CdA de La Rochelle, un nouveau membre du Conseil d'Exploitation doit donc être désigné, conformément aux statuts de la Régie et notamment l'article 8.1.

Le Président a proposé M. DUGUE Christian de la CdC de la Haute Saintonge et délégué au Comité Syndical, comme membre du Conseil d'Exploitation.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a désigné :

M. DUGUE Christian de la CdC de la Haute Saintonge comme membre du Conseil d'Exploitation de la RESE.

V – Décision Modificative n° 1 – budget eau potable

Le Président a proposé au Comité la décision modificative n° 1 du budget Eau Potable 2021 s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement :

Section	Chapitre	Compte	Montant
Fonctionnement dépenses	012	6411 - Charges de Personnel	+ 40 000 €
Fonctionnement recettes	013	64198 – Atténuations de charges	+40 000 €

Le Comité a approuvé, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 1 du budget eau potable 2021 telle que présentée ci-dessus.

VI – Débat d'Orientations Budgétaires

Rappel du contexte économique

- Prévision de croissance pour 2021 relevée de 6% à 6,25% avec une inflation estimée à +de 2%
- Consensus des instituts de conjoncture autour d'une croissance à 4% pour 2022
- Inflation 2022 anticipée dans une fourchette de 1,5% à 2,4% suivant le niveau de désépargne des français (OFCE)
- Encore beaucoup d'incertitudes pour l'année 2022 : niveau de croissance chinoise, prix de matières premières et de l'énergie, tensions sur les approvisionnements, contexte géopolitique,....

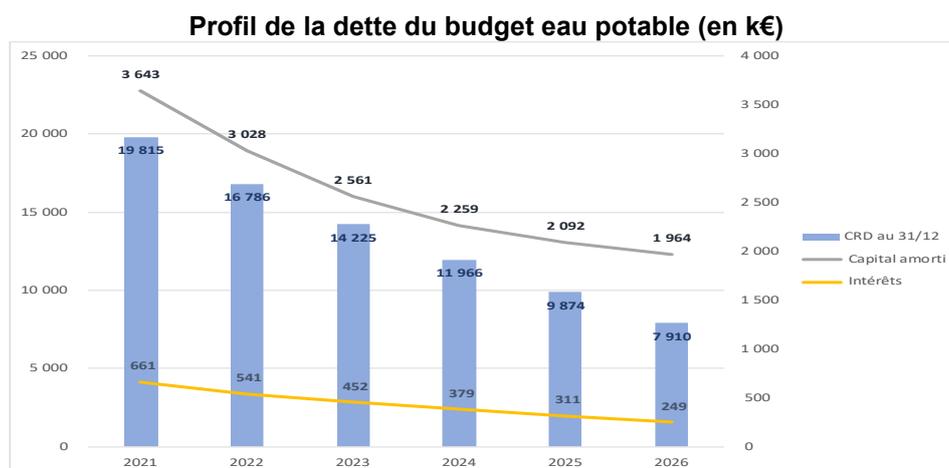
1 – Eau Potable

a) Capacités financières et état de la dette

INDICATEURS	2018	2019	2020	Prévisions 2021
Autofinancement net en millions d'euros	21,6	20,5	22,5	Autour de 18 millions d'euros. Attention 2020 est une année particulière avec l'intégration des résultats de Saintes + impact sortie de la CDA de la Rochelle
Endettement (encours au 31/12) en millions d'euros	25,8	22,5	23,5	19,8 millions d'euros
Capacité de désendettement en année	1,05	0,95	0,90	< 1 année
Dépenses d'équipement brut en millions d'euros	23,6	23	21,8	Autour de 23 millions

Malgré la sortie de la CdA de La Rochelle au 1^{er} Janvier 2021 dont la perte annuelle a été estimée à 1,5 M€, les capacités financières d'Eau 17 ne sont pas entamées de manière substantielle pour l'avenir.

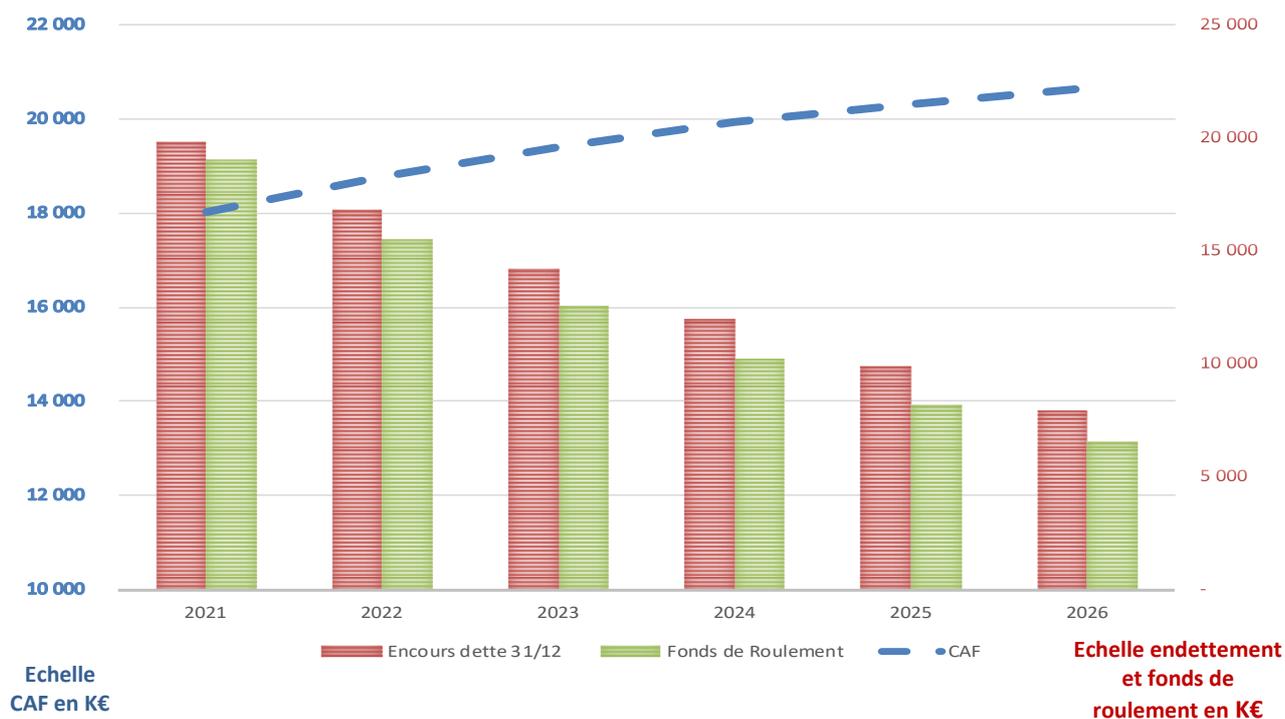
L'autofinancement net prévu en 2021 est de 18 M€. L'encours de la dette repart à la baisse, après une légère augmentation liée à la reprise de la dette de la ville de Saintes (adhésion à la compétence eau potable en janvier 2020). Il a été signalé que 99,14 % de l'encours de dette est classé faible en risque de structure et en risque sous-jacent.



b) Plan pluriannuel d'investissement 2022-2026

Le niveau des dépenses d'équipement brut en 2021 est anticipé à un niveau équivalent aux années précédentes.

Sur la base des tarifs actuels et avec une évolution de +1% sur l'assiette de facturation, Eau 17 est en capacité de réaliser un plan pluriannuel d'investissements de 23 millions d'euros avec un taux de subvention négligeable en utilisant son fonds de roulement.

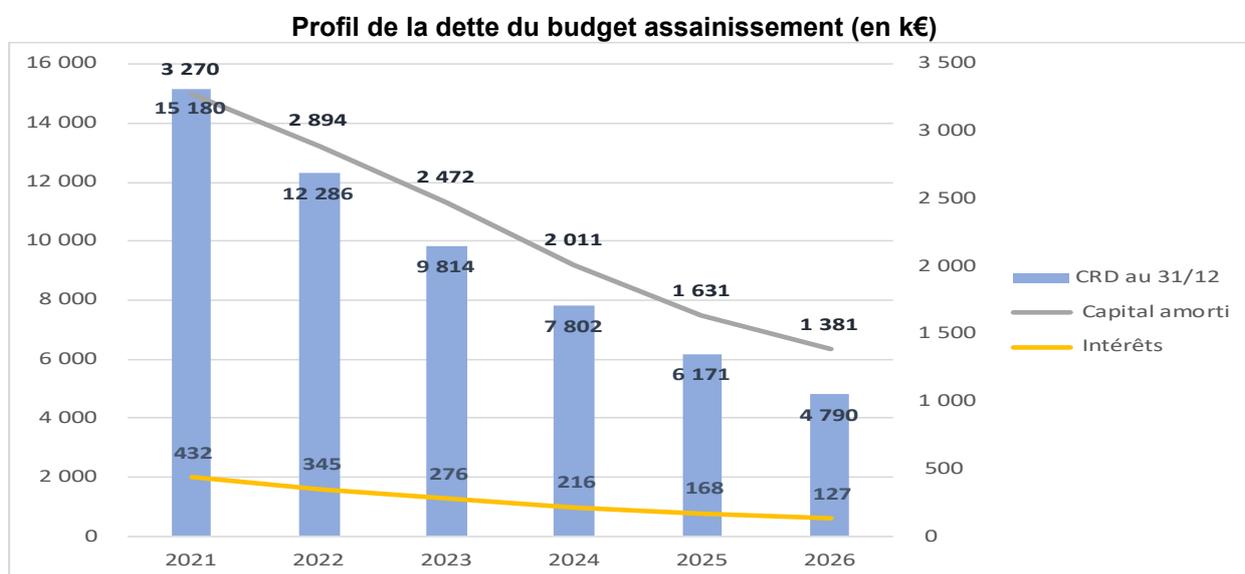


2 – Assainissement

a) Capacités financières et état de la dette

INDICATEURS	2018	2019	2020	Prévisions 2021
Autofinancement net en millions d'euros	13,4	14,4	16,2	Autour de 14 millions d'euros. Attention 2020 est une année particulière avec l'intégration des résultats de la ville de Saintes
Endettement (encours au 31/12) en millions d'euros	20,2	17,5	18,5	15,3 millions d'euros
Capacité de désendettement en année	1,25	1,01	0,95	< 1 année
Dépenses d'équipement brut en millions d'euros	17	15,6	19,8	19-20 millions d'euros

On constate que le budget assainissement affiche également de bons indicateurs financiers. L'autofinancement net prévu en 2021 est de 14 M€ ; l'année 2020 étant particulière avec l'intégration des résultats de la ville de Saintes L'encours de la dette repart ensuite à la baisse.



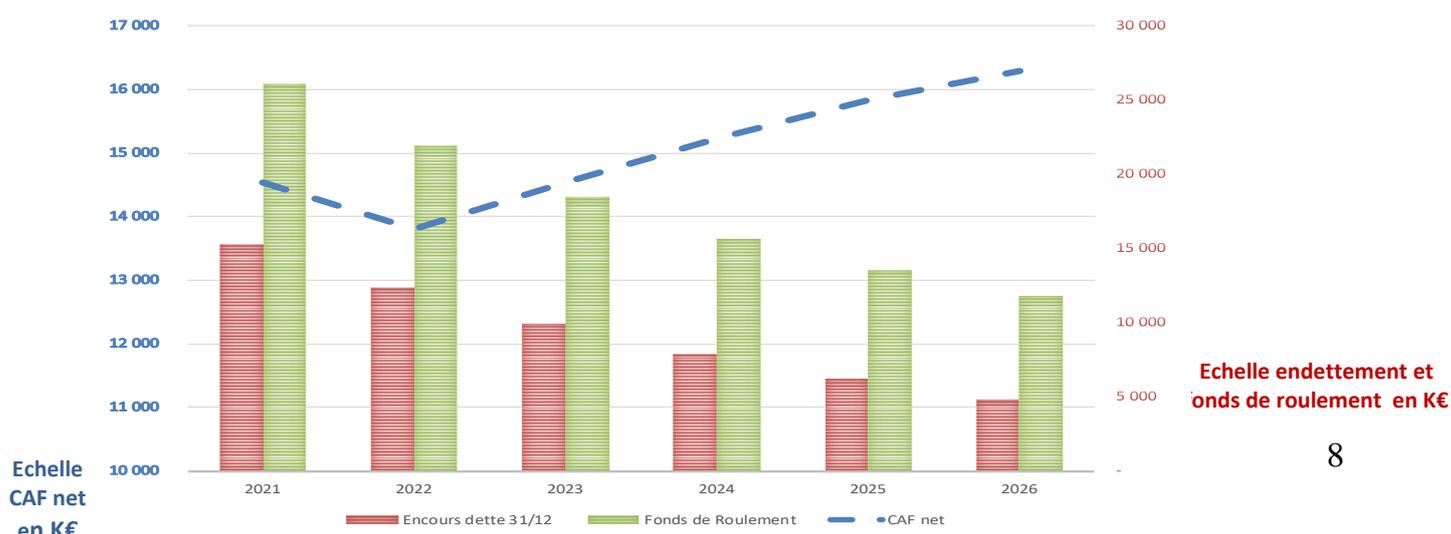
100 % de l'encours de dette est classé faible en risque de structure et en risque sous-jacent.

b) Programme Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 (PPI)

Le fonds de roulement anticipé pour 2021 supérieur à 25 millions d'euros permet d'envisager une diminution de la part fixe d'eau 17 (pour le diamètre 15 mm) afin d'amortir la hausse des tarifs des exploitants que ce soit par application des indexations contractuelles (cas des territoires en délégation de service public) ou par décision du comité syndical (cas de la RESE).

Deux scénarios ont été envisagés (en retenant une hypothèse d'évolution de l'assiette de facturation de +1% par an) :

- **Scénario 1** : Une baisse de 8,04 € de la part fixe d'Eau 17 (40 € au lieu de 48,04 €) sur le diamètre 15 mm, un PPI de 24 millions d'euros par an avec un taux moyen de subvention de 25 % ;



- **Scénario 2** : Une baisse de 8,04 € de la part fixe d'Eau 17 (40 € au lieu de 48,04 €) sur le diamètre 15 mm, un PPI de 24 millions d'euros par an avec un taux moyen de subvention de 15 %.



Alors que cette diminution de la part forfaitaire représente pour Eau 17 une perte de 1 million d'euros, les projections montrent la soutenabilité de cette stratégie financière. Les investissements sont financés sur les excédents accumulés, la capacité d'autofinancement se rétablit rapidement grâce à l'accélération du désendettement.

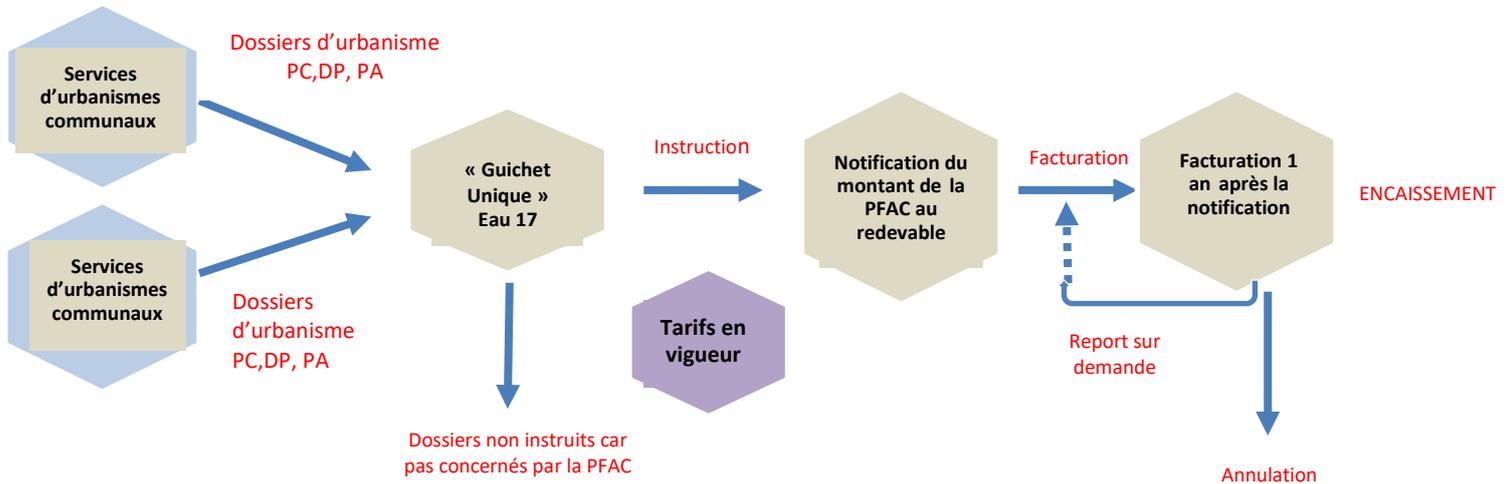
Question de M. Mattet de la Cara : D'où proviennent ces fonds de roulement importants ? Quelle en est l'origine ?

Réponse : Ces fonds de roulement sont les conséquences de trois éléments :

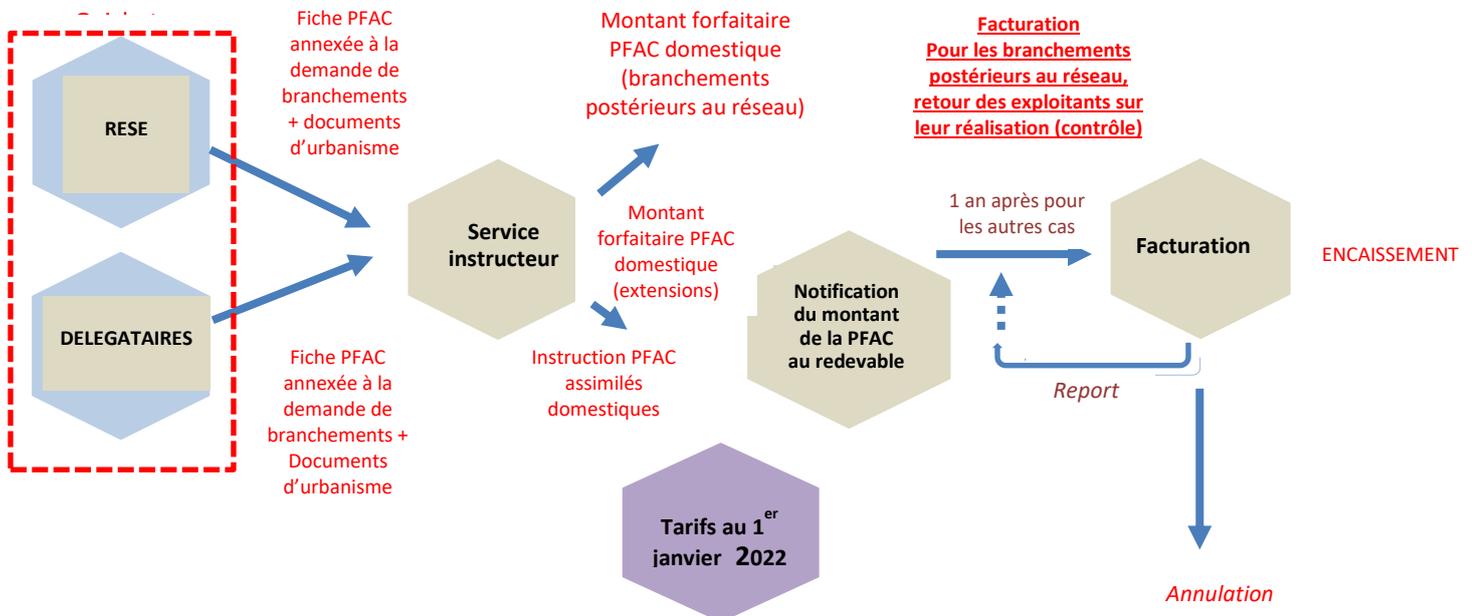
1. Les dotations aux amortissements représentant une part importante de nos dépenses de fonctionnement. Ce sont des charges non décaissables et viennent alimenter le haut du bilan.
2. Le décalage entre la prévision des dépenses de travaux et la réalisation ;
3. La nécessité pour une entité comme Eau 17 de disposer d'une surface financière suffisante au regard de son patrimoine.

4 – Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

a) Fonctionnement actuel



b) Proposition de fonctionnement au 1^{er} janvier 2022



c) Tarifs

Libellé	P.F.A.C	P.F.A.C. assimilés domestiques
Logement postérieur à la mise en service du réseau	9 € / m2	x coeff
Extension/aménagement générant des eaux supplémentaires	7 € / m2	x coeff
Logement antérieur à la mise en service du réseau	2 € / m2	x coeff

Montant moyen de PFAC par type

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Assimilée-extension, aménagement-autres	1 080 €	705 €	1 430 €	1 819 €	492 €	681 €
Assimilée-neuf postérieur au réseau	856 €	1 677 €	295 €	636 €	298 €	1 331 €
PFAC-extension, aménagement	800 €	661 €	684 €	732 €	677 €	1 177 €
PFAC-neuf postérieur au réseau	1 086 €	1 040 €	1 106 €	1 072 €	1 122 €	1 175 €

80% en moyenne de la recette PFAC annuelle pour 85% des dossiers instruits

1 seul tarif => ex : 1 100 € par logement
ou deux tarifs => ex : logement <= 100 m2 / 900 €
et logement > 100 m2 / 1200 €

Le Débat d'Orientation Budgétaire a été approuvé à l'unanimité.

5 - Ressources humaines

Le comité a été informé de l'état des lieux des effectifs d'Eau 17, à savoir qu'en 10 ans, 28 personnes ont été recrutées à Eau 17 pour une masse salariale nette représentant 6,30 % des recettes d'exploitation en 2020 contre 4,70 % en 2011.

Afin d'assurer la déclinaison des orientations stratégiques, il est prévu les recrutements suivants pour fin 2021 et 2022, à savoir :

- 1 ingénieur en CDI au Pôle Etudes et Travaux,
- 1 ingénieur en CDI au Pôle Patrimoine et Prospective,
- 1 apprenti en contrat d'alternance, Licence pro en Usages et Qualité des eaux au Pôle Patrimoine et Prospective,

Le Comité a approuvé à l'unanimité la création des postes cités ci-dessus.

VII – Transfert comptable d’actifs suite au retrait de la CdA de La Rochelle

Par délibération du 3 décembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Rochelle a demandé son retrait d’Eau 17 (compétence eau potable) avec effet au 1er janvier 2021. Le Préfet de Charente Maritime a, par arrêté du 23 décembre 2020, autorisé ce retrait.

Par délibération du bureau syndical du 26 mai 2021, la liste des ouvrages et équipements transférés à la Communauté d’Agglomération de la Rochelle ainsi que la liste des servitudes attachées aux terrains d’implantation ont été arrêtées.

Afin de finaliser la procédure de retrait de la CDA de la Rochelle, le Président a exposé article par article le transfert comptable à réaliser du budget eau potable d’Eau 17 vers le budget eau potable de la Communauté d’Agglomération de la Rochelle :

Comptes à solde débiteur		
article	Compte	Montant
2031	Frais d'études	70 846,52 €
2088	Autres immo incorporelles	57 249,90 €
2111	Terrains nus	195 632,89 €
2115	Terrains Bâtis	534,11 €
2121	Aménagements terrains nus	1 440,64 €
2125	Aménagements terrains bâtis	736,82 €
21311	Bâtiments d'exploitation	275 900,78 €
2151	installations complexes spéciales	531 341,70 €
21531	Réseau adduction eau	41 301 838,56 €
21561	Service distribution eau	283 150,73 €
2315	Travaux en cours	86 501,54 €
139111	Amort. Subv. Agence Eau	151 546,23 €
13913	Amort. Subv. Département	342 425,62 €
13918	Amort. autres . subv	21 353,14 €

Comptes à solde créditeur		
article	Compte	Montant
28031	Amort. frais etudes	70 846,52 €
28088	Autres immos incorpo	57 249,90 €
28121	Amort. terrains nus	1 440,64 €
28125	Amort. terrains bâtis	736,82 €
281311	Amort. Bât. Exploit.	131 986,27 €
28151	Amort. Install Compl.	122 458,87 €
281531	Amort. réseaux	11 530 766,15 €
281561	Amort. serv.dist.	147 057,90 €
13111	Subv. Agence Eau	488 052,87 €
1313	Subv. Département	988 223,30 €
1318	Autres Subv.	107 548,58 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a :

1. approuvé le transfert comptable à opérer du budget eau potable d'Eau 17 vers le budget eau potable de la CDA de la Rochelle tel que défini dans les tableaux ci-dessus ;
2. précisé que les écritures de transfert sont des écritures d'ordre non budgétaires ;
3. autorisé le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment le procès-verbal de transfert des actifs.

VIII – Délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement des communes de Rivedoux Plage et de Ste Marie de Ré

Il a été rappelé que le rapport du Président sur le choix du délégataire et ses annexes ont été adressés à tous les membres du Comité avec la convocation. Le contrat et ses annexes étaient également consultables au siège d'Eau 17 jusqu'à la date du Comité.

Périmètre : service d'assainissement collectif
Mode d'exploitation : Contrat de concession de type affermage
Un contrat pour les 2 communes de Rivedoux-Plage et Sainte-Marie-de-Ré
Début du contrat : 1^{er} janvier 2022
Fin : 31 décembre 2026
Nombre d'abonnés : 4 800
Volume annuel facturé : 430 000 m³
Linéaire des réseaux : 77 km
1 station de traitement (30 000 EH) et 31 postes de relevage

Par délibération du 11 décembre 2020, le Comité Syndical avait approuvé le principe de délégation et le lancement de la procédure.

Principaux engagements du cahier des charges :

- Exploitation des ouvrages d'assainissement, maintenance des équipements, évacuation et traitement des boues
- Prise en compte des travaux de rénovation de la station d'épuration
- Suivi et diminution des arrivées d'eaux claires parasites
- Suivi des teneurs en hydrogène sulfuré

Deux sociétés ont remis un pli (par ordre de dépôt) :

- SAUR
- AGUR

Notation des offres suivant 2 critères :

- Valeur technique de l'offre et qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur : 50%
- Prix et aspects financiers : 50%

a) Critère valeur technique des offres

	SAUR	AGUR
Organisation (20%)	9,99	9,34
Performance (35%)	9,24	9,49
Relations avec les abonnés (25%)	8,00	7,80
Relations avec la collectivité (10%)	7,23	7,23
Développement durable (10%)	7,50	7,50
Note technique	8,71	8,61

b) Critère prix et aspects financiers

	SAUR	AGUR
Montant de l'offre (85%)	547 155 € 10,00	555 300 € 9,85
Cohérence de la formule de révision et DO (5%)	7,15	10,00
Détail et clarté du CEP, risque (10%)	10,00	10,00
Note financière	9,86	9,87

c) Note globale

	SAUR	AGUR
Note valeur technique (50%)	8,71	8,61
Note critère financier (50%)	9,86	9,87
Note globale	9,28	9,25

L'offre du soumissionnaire SAUR constitue la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour les collectivités et les usagers.

d) Conclusion

Le comité syndical a approuvé :

- le choix de la société SAUR comme délégataire du service public d'assainissement collectif d'Eau 17 sur le périmètre des communes de Rivedoux Plage et Ste Marie de Ré, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de cinq (5) ans ;
- le contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable et ses annexes ;

- le règlement du service d'assainissement, après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 21 octobre 2021.

Le comité syndical a autorisé le Président à signer le contrat de délégation de service public avec la société SAUR et toutes pièces afférentes à cette affaire.

IX – Mode d'exploitation et avis sur la procédure de délégation de service public d'assainissement de Salignac sur Charente

1 – Lancement de la procédure

Le Président a rappelé au Comité Syndical que le contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif de la commune de SALIGNAC SUR CHARENTE conclu avec la Société VEOLIA arrive à échéance le 31 Décembre 2022.

Compte tenu que l'exploitation du service d'eau potable de la commune est en délégation de service public qui arrivera à échéance au 31/12/2026. La commune souhaite recourir à un mode d'exploitation en délégation de service public (DSP), pour le service d'assainissement sur une durée de 4 ans, soit une échéance au 31/12/2026 (alignement sur le contrat de Saintes Est)

Vu le rapport du Président sur le principe de la délégation de service public diffusé aux délégués avec la convocation et sur proposition de la commission territoriale « Haute Saintonge Nord », le Comité a décidé :

- ➔ d'approuver le principe de la délégation de service public d'assainissement collectif sur la commune de Salignac sur Charente pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2023 ;
- ➔ d'autoriser le Président à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L 1410-1 et suivants, R 1410-1 et suivants, L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du CGCT renvoyant au Code de la commande Publique ;

2 – Dépôt des listes

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission de délégation de service public intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L1411-5).

Cette commission, présidée par le Président, comporte, en outre, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article L1411-5 du CGCT de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé :

- d'élire une commission pour la délégation de service public d'assainissement collectif de la commune de SALIGNAC SUR CHARENTE et fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission :
 - les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
 - elles pourront être déposées auprès du Président jusqu'à 2 jours avant l'ouverture de la séance du Comité Syndical au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

X – Passage en régie pour l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Pons

Le Président a rappelé que le contrat d'exploitation d'eau potable passé avec la SAUR pour la commune de PONS arrive à échéance le 31 Décembre 2022. Le réseau d'assainissement est actuellement exploité par la RESE, régie d'Eau 17.

Lors de la réunion de la commission territoriale Haute Saintonge Nord réunie le 5 Octobre 2021, il est ressorti que l'orientation formulée par la commune était d'avoir un exploitant unique en eau potable et en assainissement.

Après en avoir débattu, les élus de la commission territoriale ont donné, à l'unanimité, un avis favorable pour le passage en régie de l'exploitation du réseau d'eau potable de la commune de Pons à l'issue du contrat.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a :

1. accepté le passage en régie publique pour la commune de Pons (CdC de la Haute Saintonge) pour l'exploitation de son réseau d'eau potable à compter du 1^{er} Janvier 2023.
2. décidé d'en confier l'exploitation à la RESE, régie d'Eau 17.

XI – Modification du règlement de service assainissement

Le Président a rappelé que le règlement de service d'assainissement collectif d'Eau 17 a été délibéré le 22/06/2018. Il a pour objet de définir les conditions et modalités du déversement des eaux usées dans les réseaux d'assainissement collectif de la collectivité.

Au comité syndical d'Eau 17 du 25 juin 2021, des précisions ont été apportées concernant les contrôles de la partie privative des branchements d'eaux usées et un ajout a été proposé pour sanctionner notamment des rejets volontaires d'eaux claires dans le réseau d'eaux usées. Une pénalité financière forfaitaire de 350 € (sans TVA) a été votée. Cependant, cette pénalité ne peut être appliquée sans modification du règlement de service d'assainissement collectif.

Une modification, notamment de l'article 47, du règlement a été proposée à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lors de sa réunion du 21 Octobre. Celle-ci a émis un avis favorable sur la modification du règlement.

Le Comité Syndical a approuvé la modification du règlement de service assainissement collectif pour l'intégration de la pénalité votée en juin 2021 pour sanctionner les rejets volontaires d'eaux claires dans le réseau d'eaux usées.

XII – Information sur la pollution du forage de Clavette

(Cf. diaporama joint)

Partie II – RESE

I - Débat d'orientations budgétaires

Un rapport sur les orientations budgétaires 2022, joint en annexe du présent compte rendu, a été remis à chacun des membres de l'assemblée.

Les orientations budgétaires sont présentées et débattues en séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, a approuvé les orientations telles que définies dans le rapport et présentées en séance.

II - Tableau d'évolution des effectifs

Le tableau d'évolution des effectifs pour la période 2021 à 2024 est présenté au comité syndical.

Celui-ci intègre l'évolution du périmètre d'exploitation de la RESE et l'internalisation de sa branche travaux.

CSP	2021	2022	2023	2024
Cadres	20	-	-	-
Agents de maîtrise	30	(+2)	-	-
Employés	49	(+6)	(+2)	-
Ouvriers qualifiés	159	(+24)	(+6)	(+2)
Techniciens	27	(+1)	-	-
Total	285	(+33)	(+8)	(+2)

Le Comité a approuvé à l'unanimité le tableau des effectifs.

III - Décisions modificatives

L'agent comptable présente les décisions modificatives sur les budgets 2021 qui se décomposent comme suit :

Section fonctionnement Eau potable 2021		Dépenses	Recettes
704	Recettes Travaux		600 000
604	Achats d'études, prestations de services	600 000	
758	Produit div. gestion courante quote-part Asst		800 000
451	Budget Assainissement - compte de liaison	800 000	
63782	Redevance CDA La Rochelle	1 140 000	
701282	Redevance CDA La Rochelle		570 000
70111	Ventes Eau Abonnés (Part Rese)		570 000

Section fonctionnement Assainissement 2021		Dépenses	Recettes
704	Recettes Travaux		650 000
604	Achats d'études, prestations de services	650 000	
658	Charge div. gestion courante quote-part Asst	800 000	
451	Budget Eau - Compte de liaison		800 000

Ce point n'appelle pas de question. L'approbation du conseil d'exploitation est sollicitée.

Le Comité a approuvé à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

Questions diverses

Aucune question diverse a été posée.

M. Doublet remercie les délégués de leur présence.

La séance est levée à 11 heures 30.

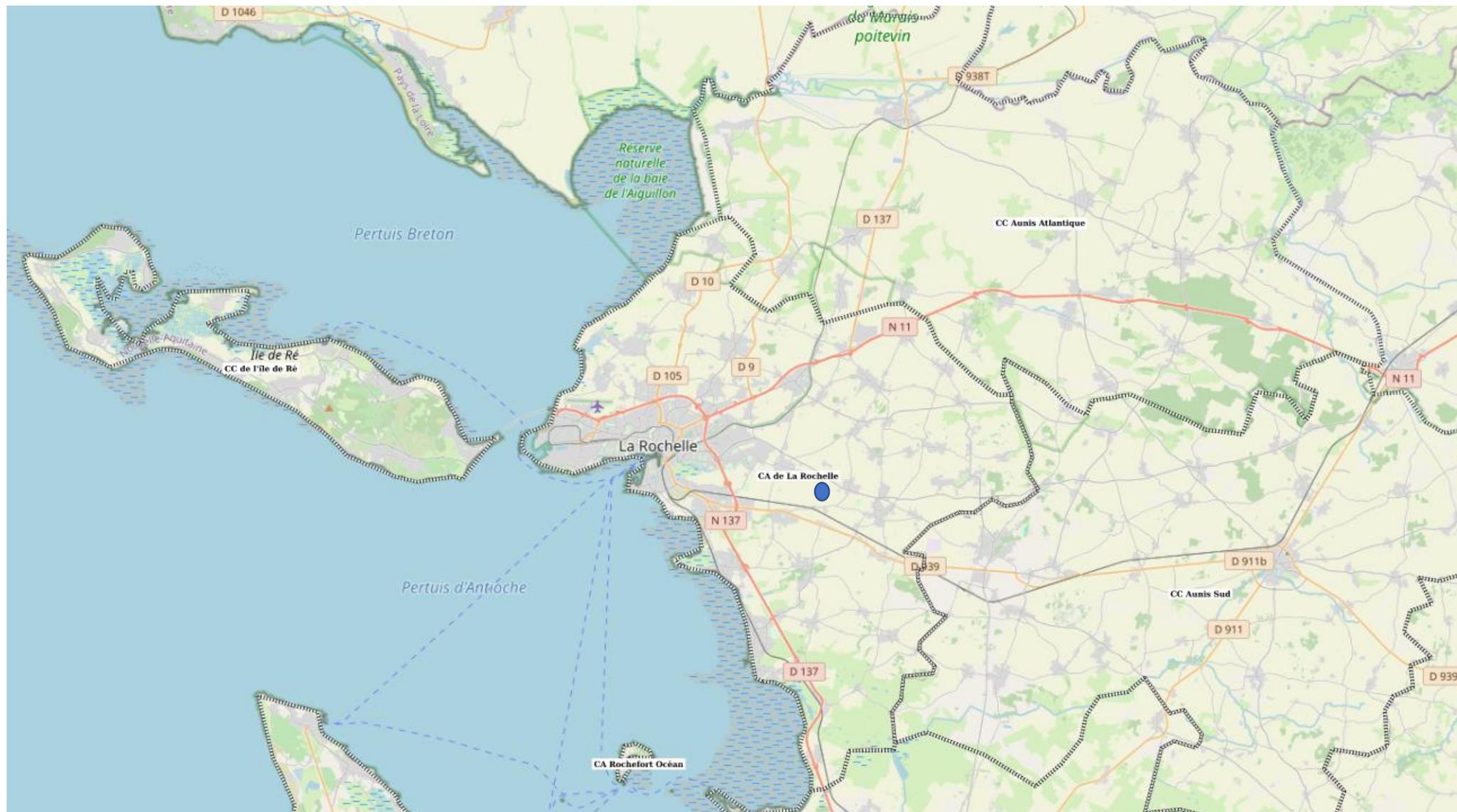


eau17

Votre service public de l'eau

**Information sur la pollution du
forage de Clavette**

Pollution localisée sur la commune de Clavette dans la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA)





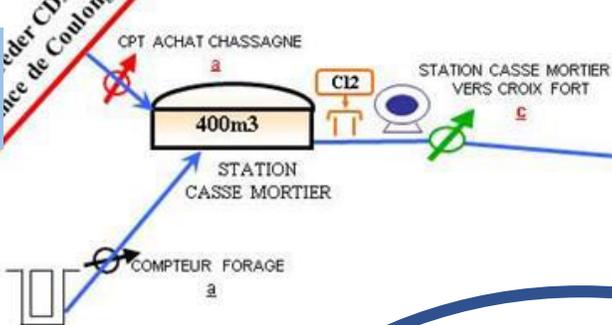
Entité - La Jarrie Bourgneuf Clavette

85%

CDA usine de Coulonge (Charente)

Provenance CDA « Chassagné »
Provenance de Coulonges sur Charente

mélange



15%

Forage Casse-Mortier

- Chloration
- Comptage station, réseau...
- Vanne Normalement fermée
- Comptage Importation
- Comptage production
- Réservoir
- Captage
- reprises
- Bâche

5500 habitants

CLAVETTE

LA JARRIE

CROIX CHAPEAU

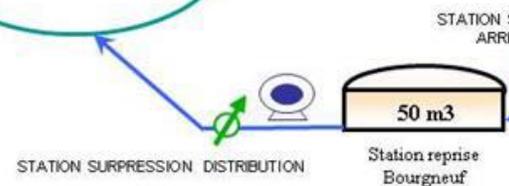
Et hameaux Salles sur Mer et St Christophe

St Médard ZA

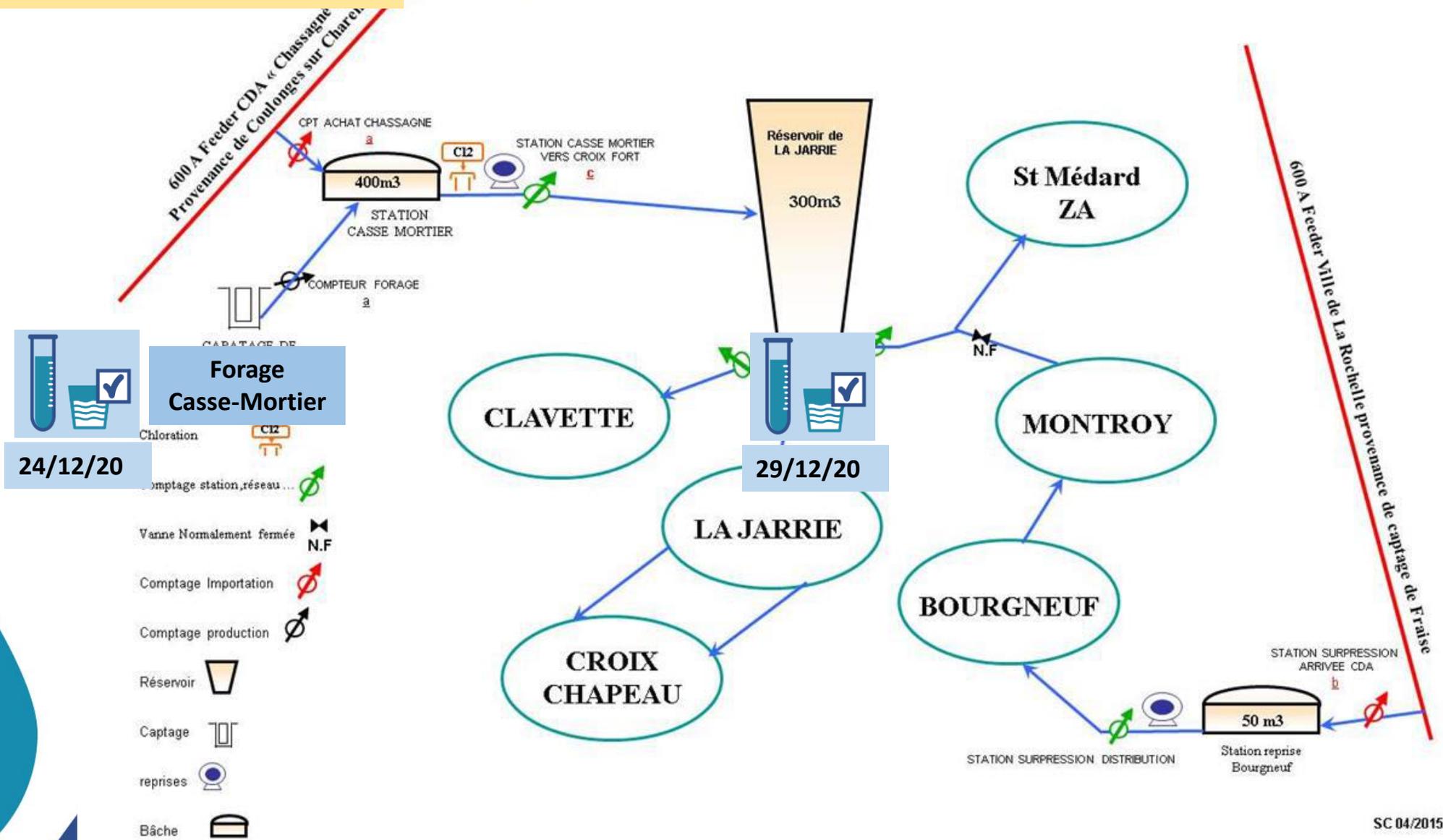
MONTROY

BOURGNEUF

600 A Feeder Ville de La Rochelle provenance de captage de Fraise



Décembre 2021:
Eau17 est l'autorité organisatrice
La RESE est l'exploitant



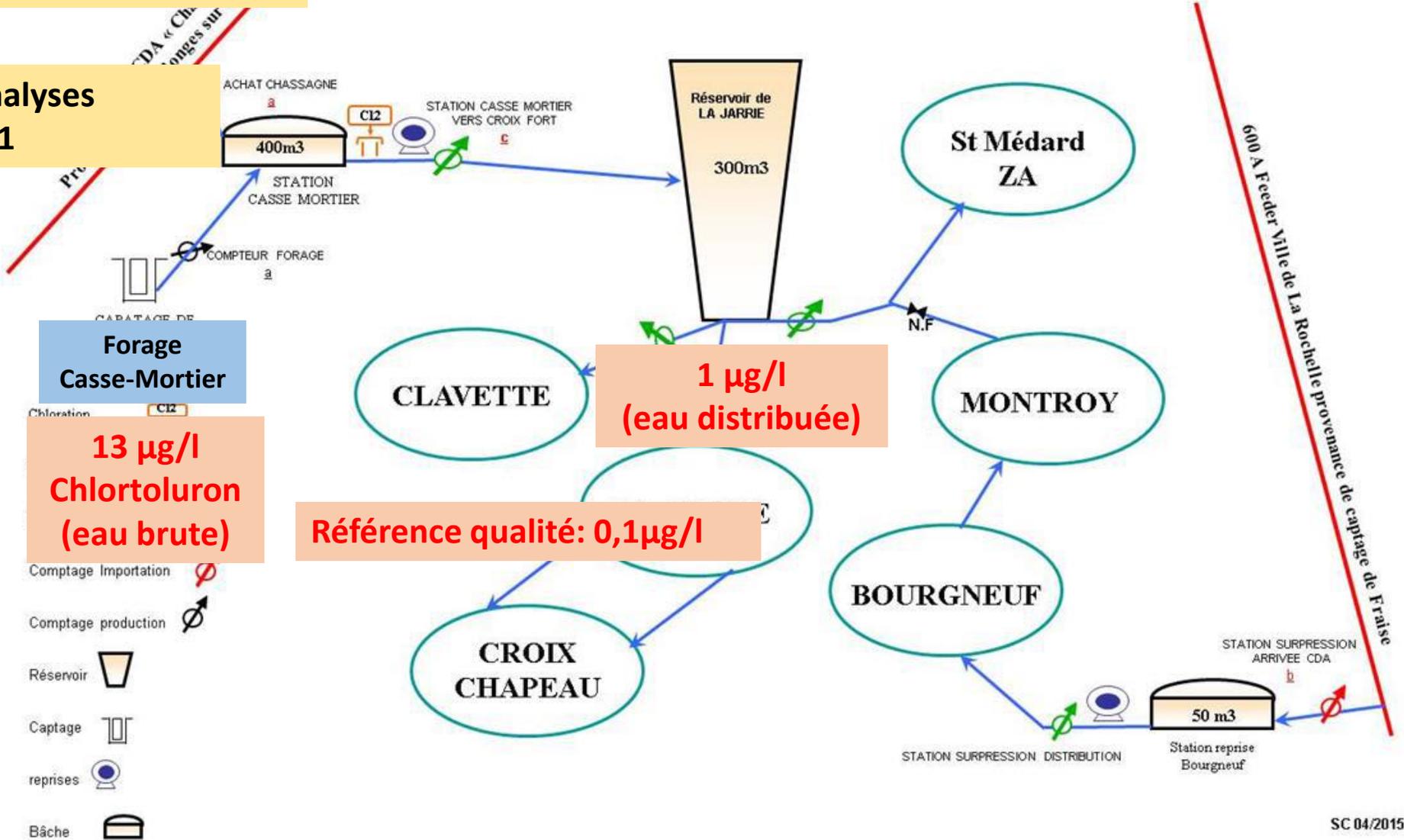
1^{er} janvier 2021:

La CDA est l'autorité organisatrice
La RESE exploite par convention de
prestation jusqu'au 30 juin 2021



Entité - La Jarrie Bourgneuf Clavette

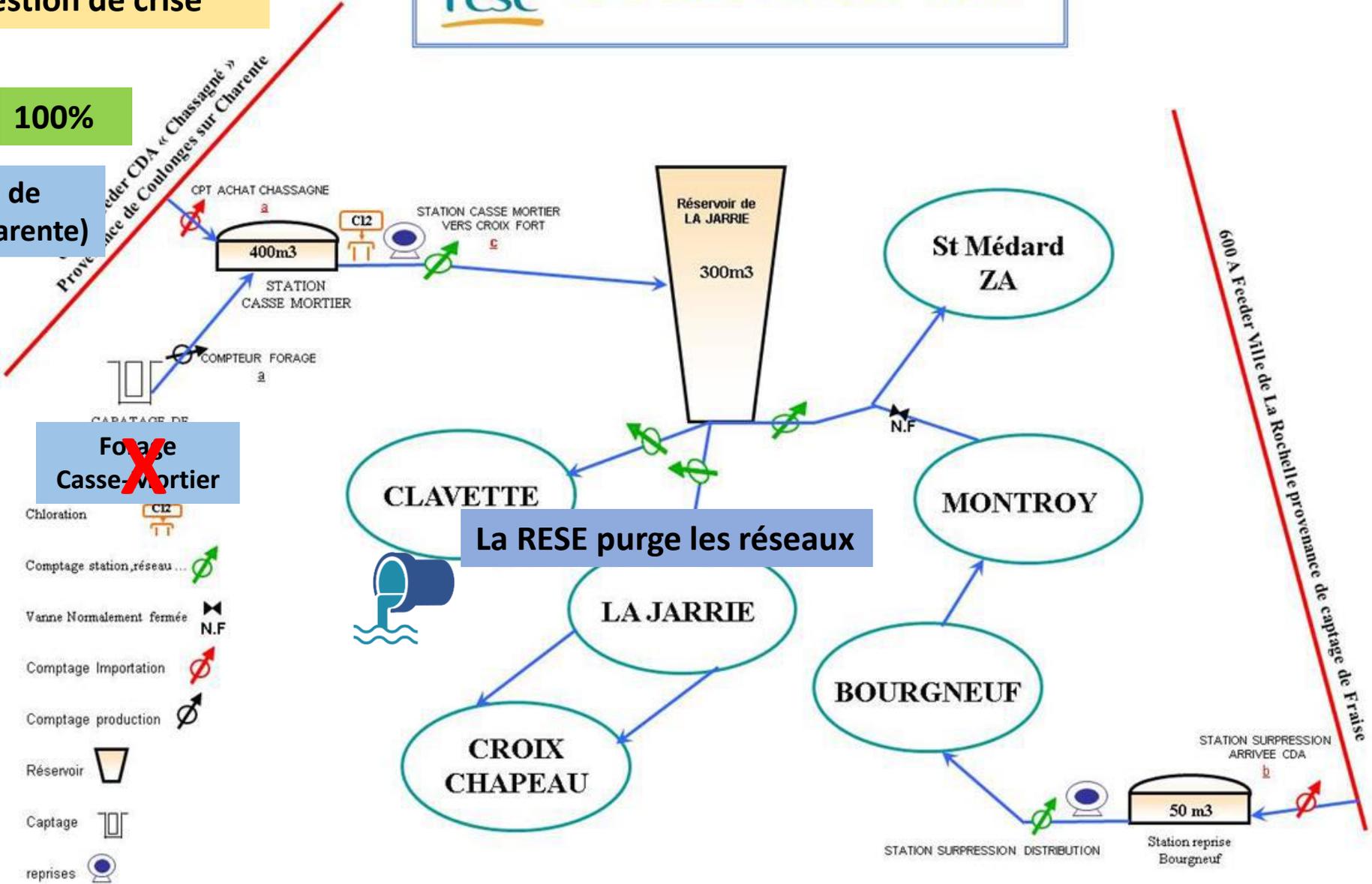
Résultats des analyses
le 4 janvier 2021



Immédiatement: 4 janvier 2021
L'ARS pilote la gestion de crise

100%

CDA usine de Coulonge (Charente)



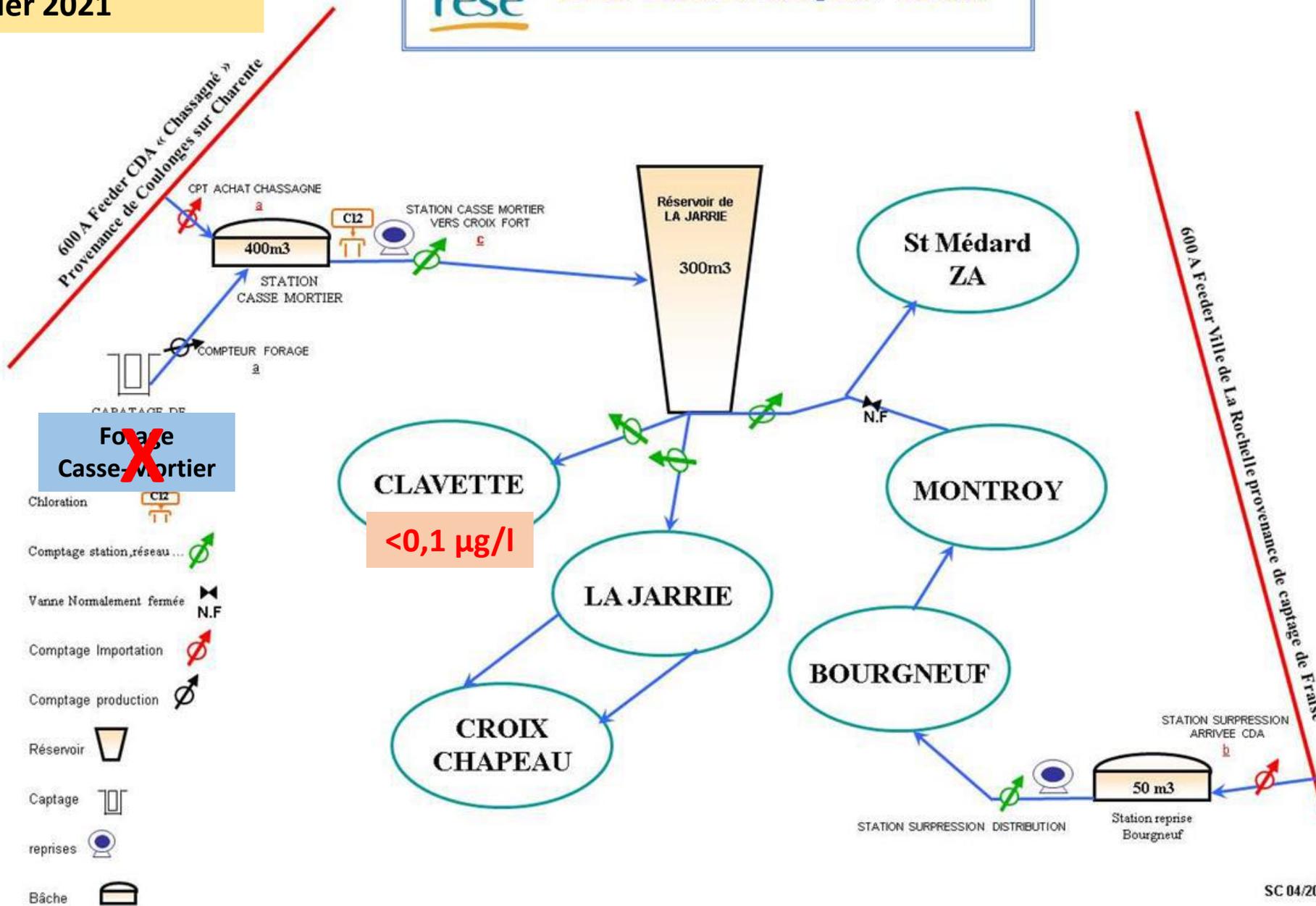
Forage
Casse mortier

- Chloration 
- Comptage station, réseau... 
- Vanne Normalement fermée 
- Comptage Importation 
- Comptage production 
- Réservoir 
- Captage 
- reprises 
- Bâche 

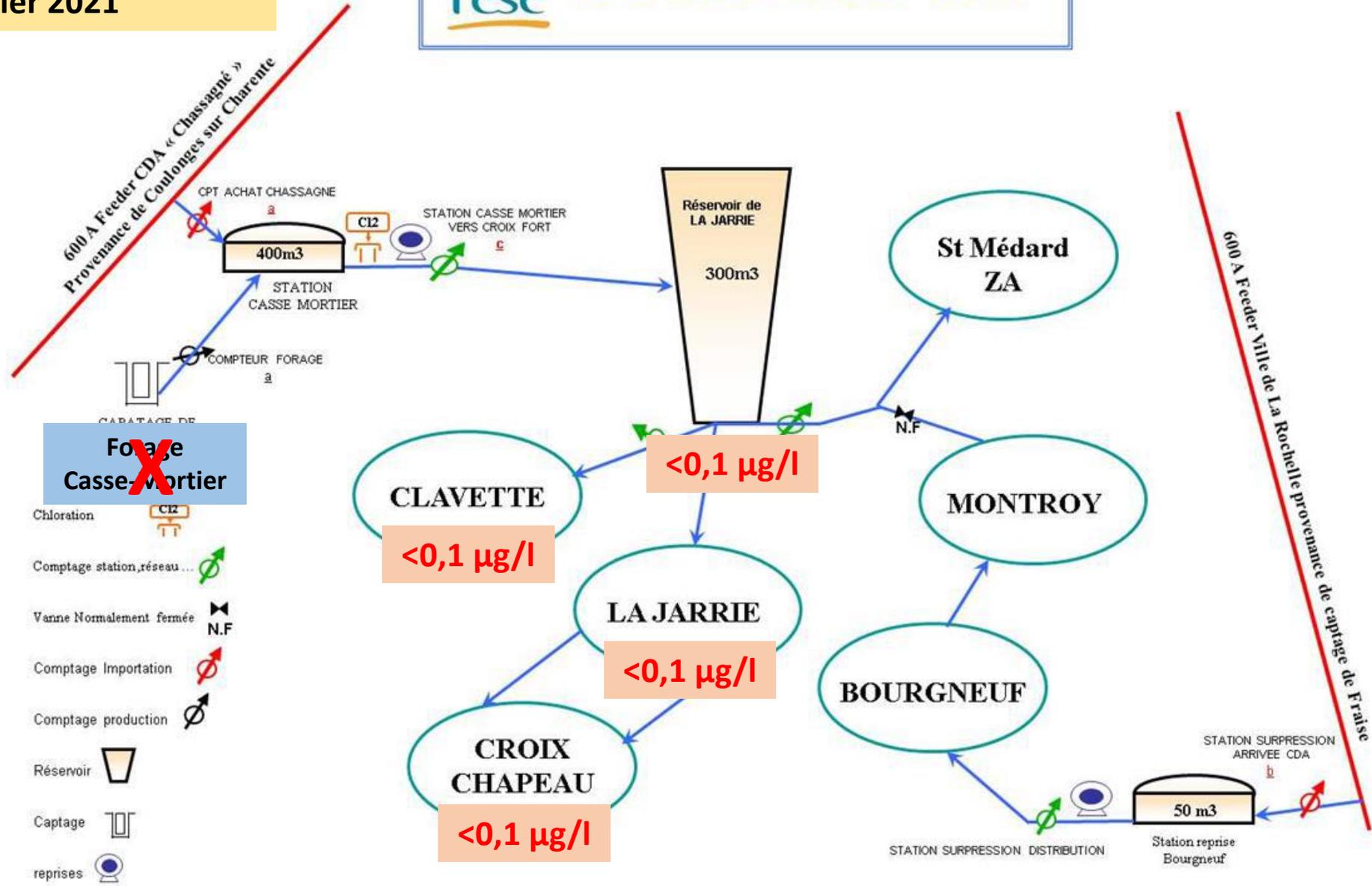
Analyses 5 janvier 2021
 Résultats 6 janvier 2021



Entité - La Jarrie Bourgneuf Clavette



Analyses 6 janvier 2021
 Résultats 7 janvier 2021

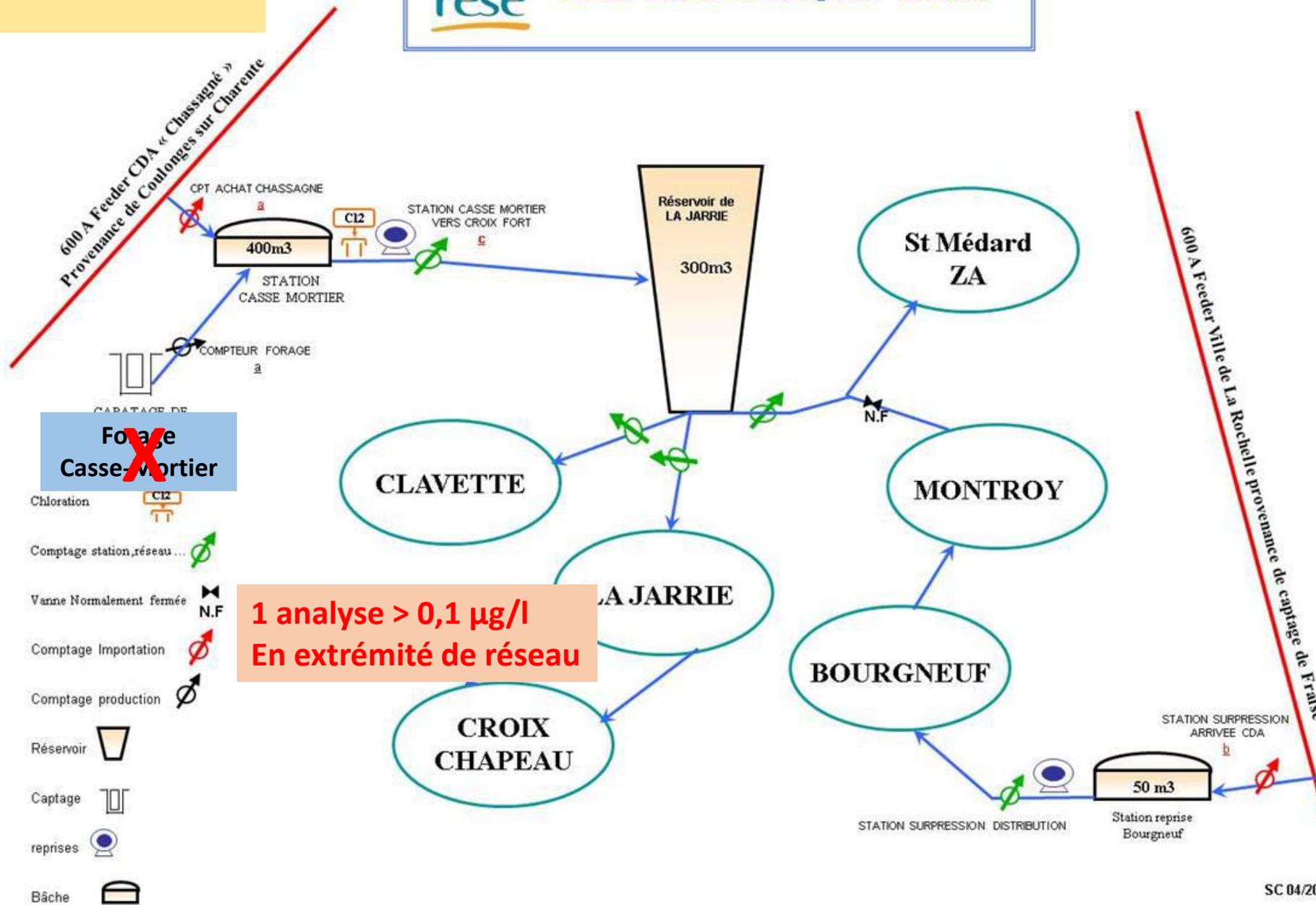


- Foage Casse mortier** (with a red X over the word 'Foage')
- Chloration 
 - Comptage station, réseau... 
 - Vanne Normalement fermée 
 - Comptage Importation 
 - Comptage production 
 - Réservoir 
 - Captage 
 - reprises 
 - Bâche 

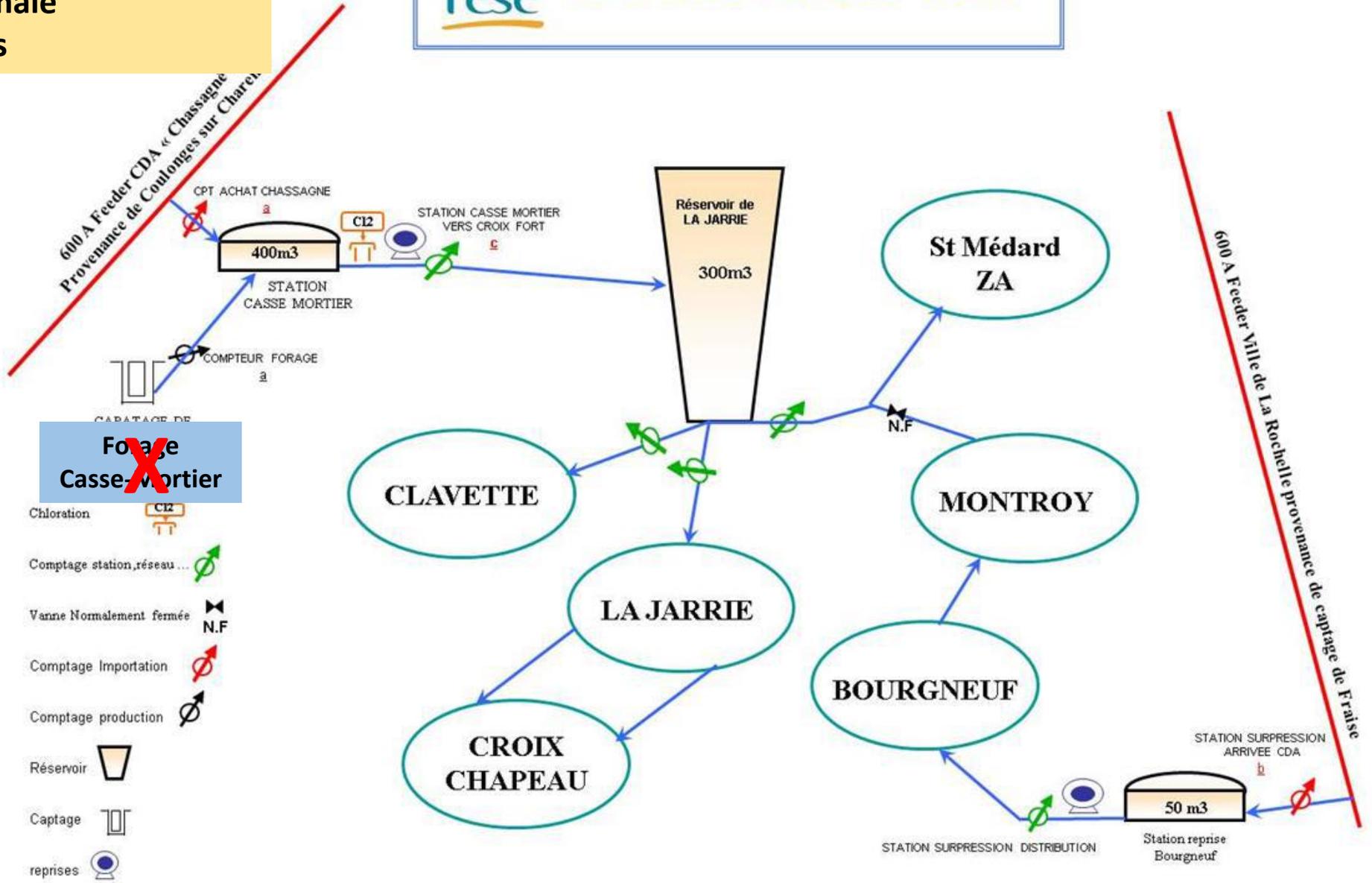
7 au 11 janvier 2021
31 analyses



Entité - La Jarrie Bourgneuf Clavette



12 janvier 2021
 Retour à la normale
 Arrêt des purges



Forage Casse mortier

Pollution du forage de Clavette

- Pour l'eau distribuée:

- Retour à la normale pour l'essentiel en 48h après détection
- Retour à la normale complet en 8 jours

- Pour l'eau du forage:

- Décroissance du chlortoluron
 - 13 µg/l le 4 janvier
 - 0,34 µg/l le 12 janvier
 - 0,07 µg/l le 22 février
- Pollution ponctuelle, accidentelle ou non, très probable (récente ?)

Pollution du forage de Clavette

Pourquoi ne pas avoir distribuer d'eau en bouteilles ?

- Pas de demande de l'ARS
- Référence de qualité = 0,1 µg/l → **Alerte**
- Analyse = 1 µg/l
- V max sanitaire = 30 µg/l pour le chlortoluron
- *V max = seuil au-dessus duquel il y a un risque avéré pour la santé si on boit 2l d'eau/j pendant 70 ans*

Pollution du forage de Clavette

Communication de crise:

- Information des élus par la RESE
- Gestion de crise:
 - ARS
 - CDA La Rochelle autorité organisatrice
- Demande information association Avenir Santé Environnement
- Demande information Nature Environnement 17
- Réunion des maires à l'initiative de l'ARS le 9 mars 2021
- Eau 17/Rese en appui tout au long de la crise

Pollution du forage de Clavette

Protection de la ressource:

- Captage très sensible aux pollutions urbaines et agricoles (nitrates, pesticides)
- Périmètres de protection en place (arrêté du 5/02/08)
- Pas classé « captage prioritaire » contrairement à d'autres ressources sensibles et de forte productivité (Arnoult, Landrais, fleuve Charente)
- Les actions préventives de protection de la ressource ne protègent pas d'une pollution ponctuelle ou accidentelle

Pollution du forage de Clavette

Fallait-il porter plainte? Si oui, qui?

- CDA La Rochelle autorité organisatrice depuis le 1^{er} janvier 2021
- Eau17 a été sollicité par la CDA en juin 2021
- Analyse juridique:

« En conclusion, dessaisi de toute compétence en la matière, EAU 17 n'avait aucune obligation à déposer plainte. A supposer même qu'EAU 17 se serait senti obligé de déposer plainte, le fait qu'il n'avait plus compétence en la matière aurait vicié la procédure qui aurait pu s'en suivre. »

Il revenait à la Communauté d'agglomération de la Rochelle de gérer la crise dès lors qu'elle était compétente à la date du 4 janvier 2021, de déposer plainte au regard des intérêts qu'elle gère. »

CONSEIL D'EXPLOITATION

Débat d'Orientation Budgétaire

Saintes, le 21 Octobre 2021

Sommaire

INFORMATIONS AU CONSEIL D'EXPLOITATION

Un nouveau membre au Conseil d'exploitation	4
Une nouvelle commune rejoint la RESE	5

DONNEES CONJONCTURELLES

Tendances macroéconomiques	6
Prospectives de dépenses	14
Prospectives de recettes	16

GESTION SOCIALE

Evolution prévisionnelle des effectifs	20
--	----

DELIBERATIONS

Décision modificative eau potable	22
Décision modificative assainissement	22
Ajustement des recettes	23

MAINTIEN DU PRIX

Tarifs Eau et Assainissement	25
------------------------------------	----





CONSEIL D'EXPLOITATION

- Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'exploitation
- Eau potable : une nouvelle commune nous rejoint en 2023



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conseil d'exploitation

Informations au conseil d'exploitation

Un nouveau membre au sein du Conseil d'exploitation

Le Conseil d'exploitation de la Régie est composé de 8 membres représentant le Syndicat, désignés parmi les membres du Comité Syndical et de 6 personnalités qualifiées désignées en fonction de leurs intérêts et de leurs connaissances techniques.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CDA de la Rochelle n'est plus une collectivité adhérente au syndicat EAU 17.

A ce titre, Mr David Baudon, maire de la Jarrie, élu historique du Conseil d'exploitation de la RESE, n'est plus membre du Comité syndical et ne pourra

donc plus siéger au Conseil d'exploitation de la RESE.

Pour le remplacer, conformément à l'article 8.3 des statuts de la RESE, un nouveau membre sera désigné, sur proposition du président, lors de la réunion du Comité syndical du 4 novembre 2021.

Il sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil d'exploitation du 3 décembre 2021.



Eau potable : en 2023, la ville de Pons rejoint la Régie

Par courrier du 28 septembre 2021, le maire de Pons informe le président que, dans le cadre de la fin prochaine de sa DSP conclue avec la Saur, la ville de Pons a décidé de confier le service de distribution d'eau potable à la RESE à partir de 2023.

Cette décision fait suite à un examen des avantages et inconvénients entre DSP et Régie.

C'est une nouvelle marque de confiance pour notre Régie et les valeurs qu'elle porte.

C'est aussi une reconnaissance de la qualité du service proposé puisque depuis 2003 la RESE assure le service de l'assainissement collectif auprès des abonnés de la ville de Pons.

A compter de 2023, ce seront au total 2494 abonnés supplémentaires qui seront desservis en eau potable par la RESE.



DONNÉES CONJONCTURELLES

- Tendances macroéconomiques
- Perspectives de dépenses et de recettes



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Données conjoncturelles

La conjoncture post crise sanitaire

Après une crise inédite, le choc de la reprise

Après le choc récessif provoqué par l'épidémie de Covid 19, le scénario d'un rebond économique se confirme en 2021 et devrait se prolonger, porté par le dynamisme de la consommation et de l'investissement. Cependant les projections demeurent sujettes à plusieurs incertitudes d'ordre sanitaire mais aussi macroéconomiques.

L'inflation, en premier lieu, devrait atteindre au quatrième trimestre 2021 un des niveaux les plus élevés constatés depuis 10 ans. Cette poussée est principalement liée à la hausse des coûts des matières premières et des prix de l'énergie.

La forte reprise de l'activité génère un rebond de la demande mondiale, alors que des sites de production continuent de fermer un peu partout dans le monde ou restent freinés par les contraintes sanitaires. On observe par ailleurs un nouveau déploiement de certains marchés mondiaux. Pour exemple, la baisse de la demande européenne durant la crise sanitaire a contraint les producteurs de produits de traitement à pénétrer de nouveaux marchés (Asie, Etats Unis). Lors de la reprise, les distributeurs européens ont été invités à revoir leurs prix d'achats à la hausse, sans garantie de disponibilité des réactifs.

La conjonction de ces différents scénarios débouche sur des situations de pénuries et de flambées des prix de marchés.

Toutefois, selon la Banque de France, cette poussée inflationniste devrait rester temporaire pour revenir à un taux d'inflation IPCH aux alentours de 1,4 % en 2022.

Malgré cette donnée, les contraintes d'offres et les tensions observées sur les prix des intrants pourraient se prolonger.

Des difficultés d'approvisionnements et de délais sont déjà observés dans de nombreux secteurs d'activité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Données conjoncturelles

RESE horizon 2024



2022 : une année charnière

Dans ce contexte macroéconomique notre activité est soumise à de fortes pressions et la RESE connaîtra en 2022 une augmentation de ses dépenses d'exploitation à des niveaux jamais atteints. Outre ces fortes hausses, des difficultés d'approvisionnement sur certains produits vont nous obliger à constituer des stocks plus importants et en assurer les coûts de gestion associés.

Par une gestion budgétaire rigoureuse, la RESE a su au cours des derniers exercices absorber des fortes hausses de charges tout en maintenant de solides provisions budgétaires. Elle a su aussi se réformer en, par exemple, internalisant sa branche travaux qui subirait aujourd'hui pleinement les aléas de cette conjoncture inédite.

Par ailleurs, son dynamisme et la qualité de ses prestations ont incité de nouveaux élus à rejoindre le service public performant qu'elle propose. Afin de mener à bien cette expansion, nos réserves financières seront pleinement mobilisées par les investissements indispensables à l'accueil de 8 926 nouveaux abonnés en eau potable et 24 931 nouveaux abonnés en assainissement collectif à l'horizon 2024.

Cette croissance sera naturellement facteur de nouvelles recettes mais celles-ci pourront être encaissées en différé à partir des exercices 2023 et 2024, à mesure de la mise en route de l'exploitation des nouveaux territoires.

De plus, la RESE subira sur l'exercice 2022 une perte en recettes conséquente consécutive au retrait des communes de la CDA de la Rochelle et de la CARA soit – 20 000 abonnés.

Bien que les perspectives de croissance de la RESE soient plus favorables que jamais, face à cette conjonction exceptionnelle, il sera impossible d'absorber ces hausses, mener à bien une stratégie d'expansion et atteindre l'équilibre budgétaire sans restructuration tarifaire. Toutefois, celle-ci ne devra avoir **aucun impact** sur la facture d'eau des ménages dans cette période particulière de baisse annoncée du pouvoir d'achat.

Le Conseil d'exploitation doit donc se positionner sur une stratégie qui permettra de passer ce cap et déboucher à l'horizon 2024 sur une Régie fortement mutualisée et encore plus performante.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Tendance conjoncturelle

Principaux impacts financiers sur 2022

Augmentations des dépenses d'exploitation sur l'exercice 2022



La hausse du prix de l'électricité est liée à celle du gaz.

Celle-ci tient d'abord dans la forte reprise économique post Covid qui a entraîné une explosion de la demande en gaz. Cette tension a fait mécaniquement grimper le prix de l'électricité, chacun tente de s'approvisionner malgré la pénurie voire créer des stocks en prévision de l'hiver



La hausse du prix des carburants

La reprise économique mondiale fait grimper les prix des carburants. Le litre de gazole a augmenté de 12% depuis le début de l'année et le sans-plomb 95 de 16%.

Actuellement, ils atteignent leur plus haut niveau depuis le début de l'année et flirtent avec le record d'octobre 2018

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Tendance conjoncturelle

Principaux impacts financiers sur 2022

Augmentations des dépenses d'exploitation sur l'exercice 2022



La hausse du coût du traitement des boues issues des STEP

A la RESE, 100 % des boues issues des stations d'épuration étaient valorisées en agriculture sur les filières épandage (50%) et compostage (50%). Suite à l'épidémie de Covid, les services de l'état, en vertu du principe de précaution, imposent l'hygiénisation des boues avant épandage. Cette nouvelle contrainte nous oblige à évacuer 100 % des boues vers la filière compostage, beaucoup plus onéreuse.



La hausse des produits de traitement

La reprise économique mondiale post covid a fait grimper le cours du pétrole et des minerais. Sachant que les produits de traitements, le charbon et les réactifs sont indexés sur ces cours, les prix flambent. D'autre part, les exigences sanitaires et réglementaires nous contraignent à utiliser de plus en plus de produits afin de traiter certaines nouvelles molécules. La RESE pourra connaître des difficultés d'approvisionnement et devra maîtriser ses stocks de réactifs et de charbon.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Tendance conjoncturelle

Principaux impacts financiers sur 2022

Augmentations des dépenses d'exploitation sur l'exercice 2022



La hausse des assurances

Le réchauffement climatique se traduit par des épisodes pluvieux particulièrement violent qui occasionnent des débordements de réseaux et des dommages aux biens. Les pointes de canicule et de sécheresse tout aussi intenses provoquent casses de canalisations consécutives à des mouvements de sols. En parallèle, une augmentation significative du taux de sinistralité de la RESE est constatée depuis 2018 en lien avec deux incendies sur ses STEP (Gémozac et Tonnay-Charente).

Cette sinistralité ponctuelle a abouti à une tendance à la hausse généralisée des primes assurantielles.



Le dérèglement climatique produit aussi des épisodes d'importantes pluviométries pouvant occasionner des débordements de nos réseaux et des dysfonctionnements sur nos installations littorales. Le risque économique environnemental lié aux exploitations conchylicoles et au tourisme est donc accru, qui pourra avoir un impact à l'avenir au niveau de nos contrats d'assurance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Tendance conjoncturelle

Principaux impacts financiers sur 2022

Pertes en recettes et subventions sur l'exercice 2022



La suppression de la prime pour performance épuratoire

Compte tenu de ses très bons rendements épuratoires, la RESE percevait une prime à la performance de 800 000 € financée par la redevance pollution et versée par l'agence de l'eau Adour-Garonne. Dans sa nouvelle politique, l'agence de l'eau a engagé dès 2019 la suppression progressive de cette prime épuratoire.



Retrait des communes la CDA de La Rochelle et de la CARA

La RESE exploitait 12 communes de la CDA de la Rochelle en eau potable. Ces communes sont depuis janvier 2021 desservies par les services de la communauté d'agglomération.

De même, 4 communes de la CARA exploitées en eau par la RESE quitteront notre périmètre dès la fin de l'année. Ce seront au total près de 20 000 abonnés qui ne seront plus facturés en eau sur l'exercice 2022. Ces pertes seront compensées par la croissance attendue mais n'apparaîtront qu'à partir des exercices 2022 et 2023.



Zoom

Sur le cours du MWh



L'électricité est un bien de consommation en hausse limitée mais régulière depuis des années. La crise actuelle, liée au Covid et à la reprise économique mondiale, a déstabilisé le marché de façon brutale et importante laissant planer une hausse importante et pérenne sur le marché européen.

Consommation
RESE 2020
30 000 MWh

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conjoncture sanitaire

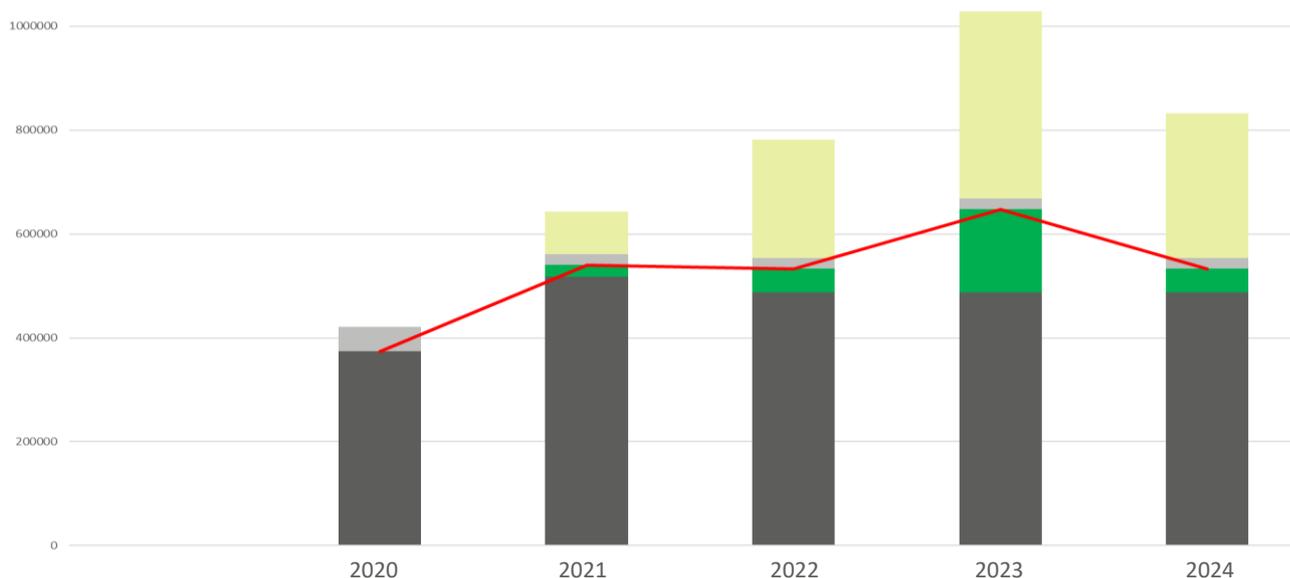
Impact sur la filière de traitement des boues



Zoom

Sur la hausse des coûts de traitement des boues

Evolution de la charge du traitement des boues



Coût de traitement hors Covid		Coût de traitement mesures Covid		Evolution
■ Boues activées	■ Curage	■ Boues activées	■ Curage	■ Prix global sans covid



Depuis la Covid, les services de l'Etat interdisent l'épandage direct des boues issues des STEP et obligent à les hygiéniser.

En 2020, compte tenu de cette mesure, la RESE a choisi de différer ses opérations de curage, espérant une levée rapide de cette interdiction, dans un objectif de contrôle des coûts.

Or, au nom du principe de précaution, cette disposition est maintenue pour une période encore indéterminée. La RESE s'engage donc dans une opération de rattrapage et se doit donc d'orienter la totalité de ses boues produites vers la filière compostage, beaucoup plus onéreuse.



L'avenir de la filière d'épandage passe par l'hygiénisation des boues. Cette étape conduit naturellement l'évacuation des boues en compostage qui apparaît maintenant comme la plus économique malgré la hausse qu'elle génère.





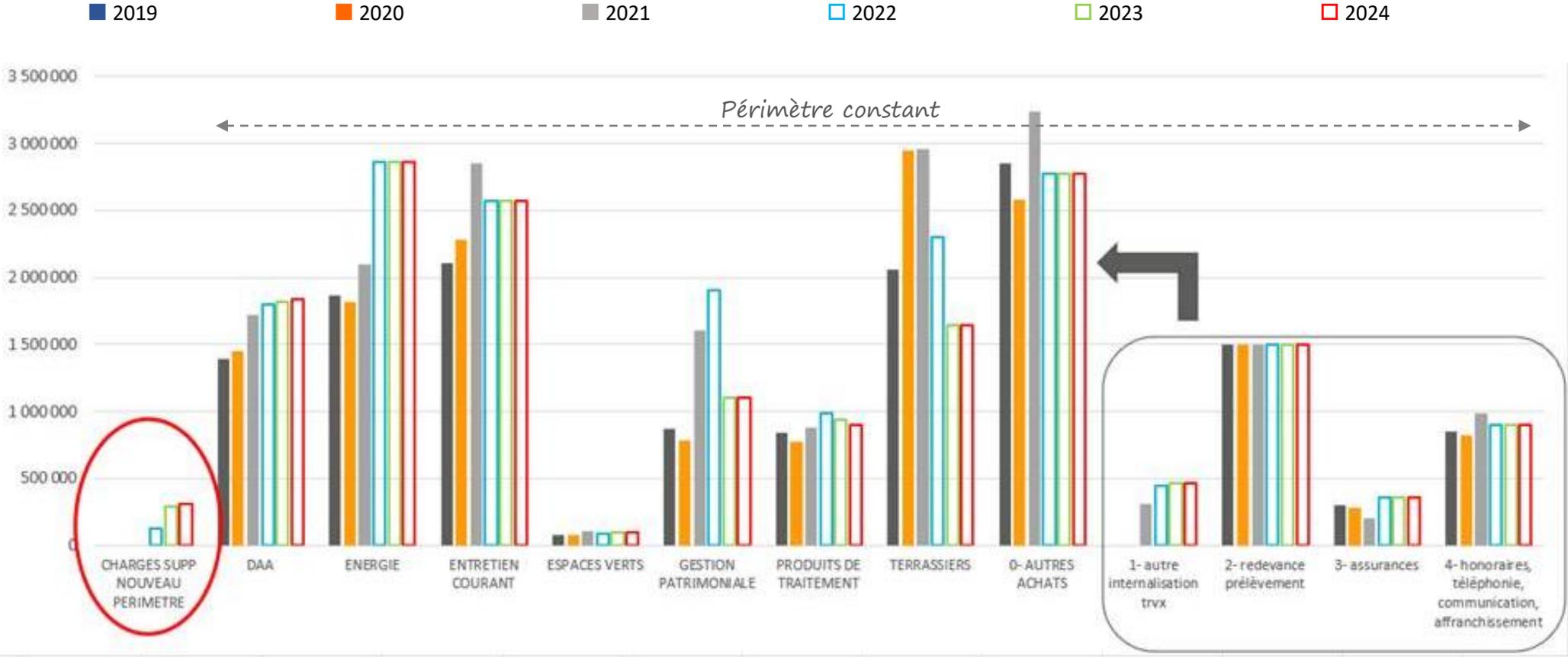
Prix / Volumes
Les exercices eau et assainissement sont marqués par des hausses de prix conjoncturelles mais aussi par une augmentation du volume de dépenses du fait de l'expansion de la RESE.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Prospectives d'évolution des dépenses

Exercices 2019 / 2024

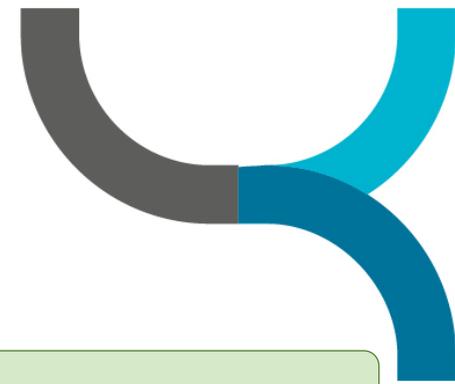
Eau potable



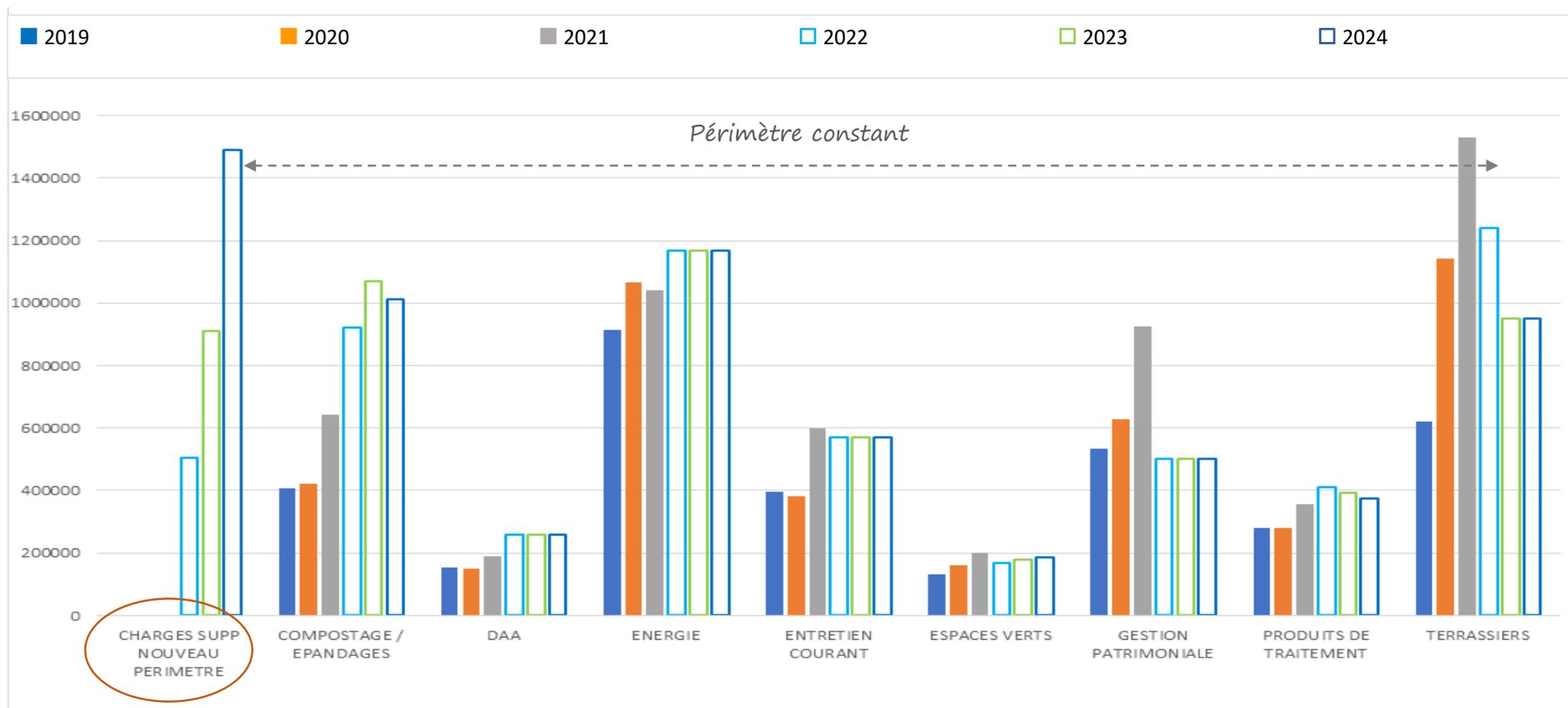
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Prospectives d'évolution des dépenses

Exercices 2019 / 2024



Assainissement collectif



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

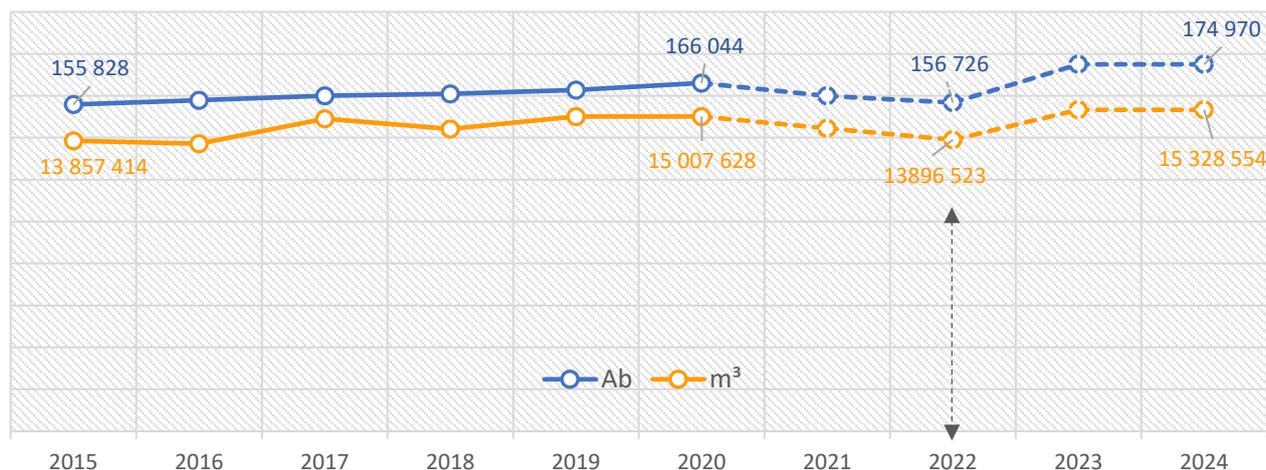
Prospective de recettes

Ventes d'eau



Les ventes d'eau

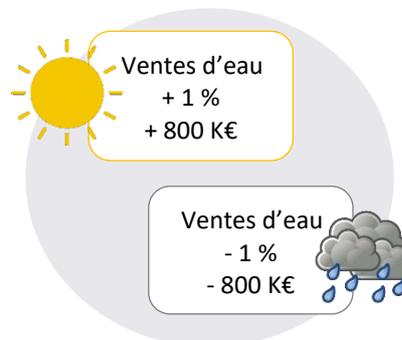
Evolution du nombre d'abonnés et des volumes vendus



Les ventes d'eau en 2021

Prévisionnel confirmé

En 2021, les ventes d'eau sont conformes aux hypothèses budgétaires de recettes Eau potable présentées en 2020. Ces hypothèses prennent en compte l'augmentation constante de la population du département en raison de son attractivité mais aussi des facteurs exogènes tels la météo, la fréquentation touristique, variables à fort impact budgétaire. Dans ce contexte, la RESE articule ses provisions pour lisser les fluctuations dans un objectif de maintien du prix de l'eau.



Les prévisions de ventes d'eau sur les exercices 2022/2024

Le cap de 2022

On retrouve sur l'année 2022 le brusque fléchissement de la courbe correspondant au retrait des communes des agglomérations de La Rochelle et de Royan. La baisse des volumes vendus est de l'ordre de - 1,1 M de m³ et la perte financière représente 560 k€.

Dès 2023 nous entrons dans la phase de croissance. Avec l'arrivée des nouveaux abonnés, les volumes vendus dépasseront le niveau de 2020.

L'année 2022 est donc un cap d'autant plus délicat qu'une partie de nos provisions seront mobilisées sur l'axe de développement RESE horizon 2024.

La restructuration tarifaire, permettra de lisser le prix de l'eau en cas de baisse des consommations en lien avec les facteurs de variabilité. Une réflexion est engagée à la RESE sur un suivi analytique des recettes qui permettrait un contrôle budgétaire en temps réel sur les recettes comme cela a été mis en place pour le suivi des dépenses.

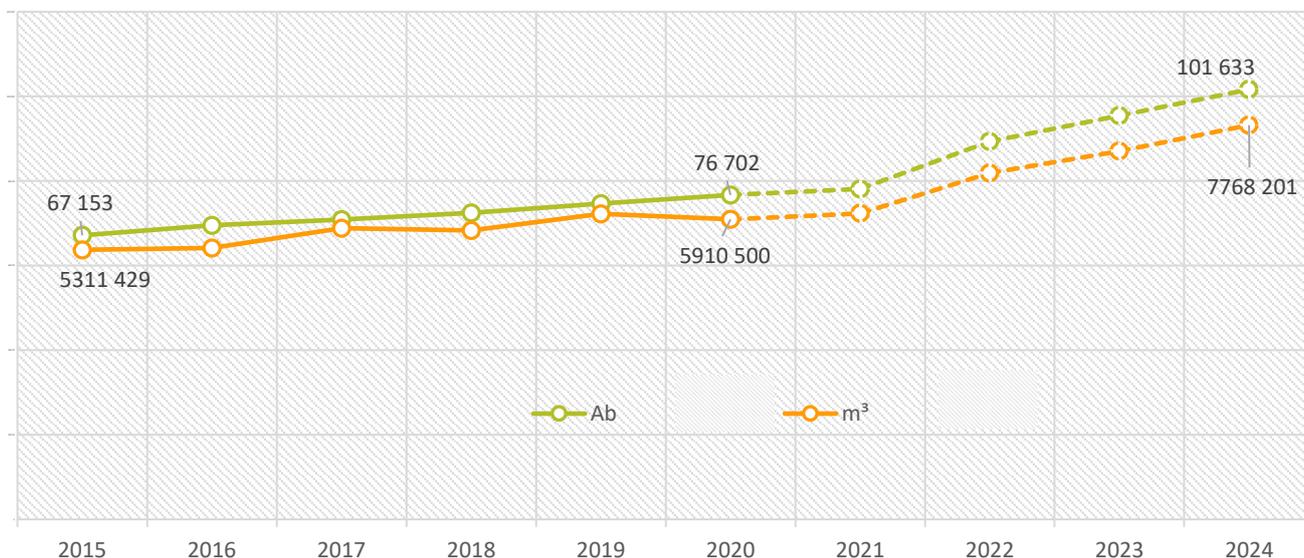
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Prospective de recettes

Ventes d'eau

La prestation assainissement

Evolution des volumes facturés....



A la différence de l'eau potable, on ne retrouve pas d'effet de cassure sur les courbes de l'assainissement collectif du fait que les abonnés des communes sortantes n'étaient pas desservis par la RESE en assainissement collectif.

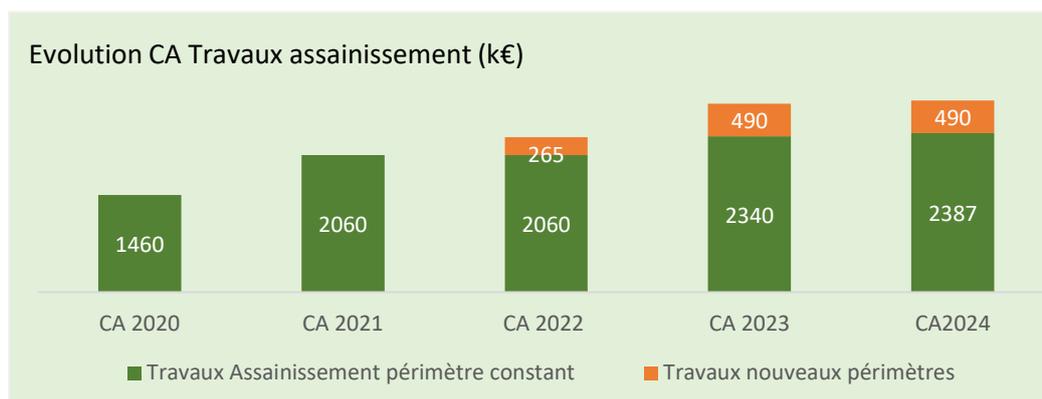
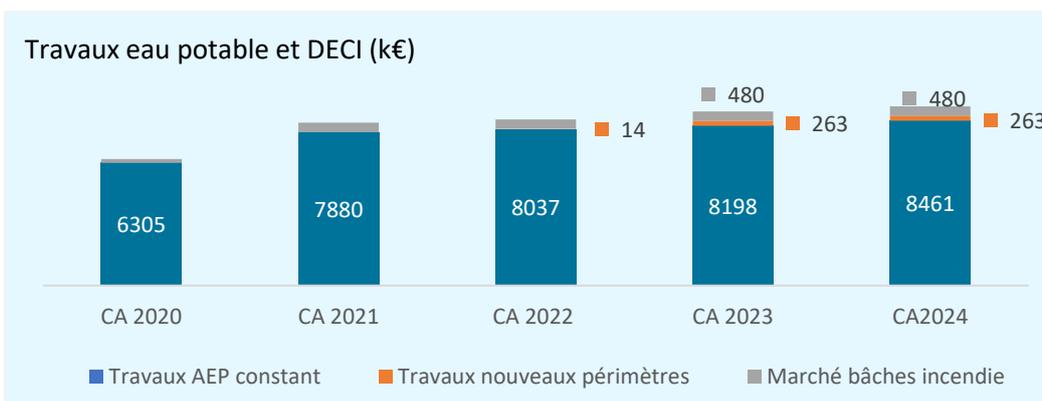
La courbe des volumes assainis connaîtra une évolution forte dès 2022 avec l'arrivée des nouvelles communes qui nous rejoignent. A l'horizon 2024, ce sont 16 nouvelles communes qui auront intégré notre périmètre et la RESE desservira en assainissement collectif 24 931 nouveaux abonnés.

Néanmoins, la forte augmentation des prix de l'électricité, du traitement des boues et de l'ensemble des charges qui pèsent sur l'assainissement collectif vont impacter pleinement les coûts d'exploitation déjà très élevés de cette branche à forte vocation de service à la population.

*



Evolution du chiffre d'affaires travaux



La démarche d'internalisation poursuit son déploiement sur les secteurs Aunis, Vals de Saintonge et Saintonge Romane. Le recours aux prestations très coûteuses de la sous-traitance continue de diminuer significativement, conformément au plan d'internalisation initié fin 2019.

L'augmentation de la demande, liée à la reprise, génère de fortes hausses de tarifs sur les matériels et matériaux de chantier (PVC, fonte...) : + 30 % chez nos principaux fournisseurs.

Toutefois l'internalisation et la maîtrise des coûts associés va nous permettre de contenir les effets néfastes de cette conjoncture fortement inflationniste.

Sur l'année 2021, plus de 400 branchements eau et 100 branchements assainissement ont été réalisés par les équipes de la RESE ! Une nouvelle équipe sera opérationnelle sur le périmètre de l'agence Oléron dès novembre 2021 ce qui nous permettra d'envisager un déploiement en internalisation qui devient alors très majoritaire sur le département.

L'activité travaux est en évolution constante.

La reprise dynamique, notamment sur le secteur de la construction de maison individuelle, génère une forte augmentation du nombre de demande de devis de travaux de branchements.

Cette conjoncture accentuée de manière concomitante l'activité travaux d'extension de réseaux Eau et Assainissement qui nous est confiée par le syndicat Eau 17.

En matière de DECI, l'activité ainsi réorganisée a permis de répondre plus rapidement à la mise en place des équipements demandés par les collectivités du périmètre RESE. Cette dernière est aussi plus soutenue.



GESTION SOCIALE

- Evolution des effectifs
- Recrutement



Evolution des effectifs

Dans le cadre de sa croissance et de l'internalisation de son activité travaux, la RESE doit procéder à des recrutements préalables aux arrivées des nouveaux territoires.

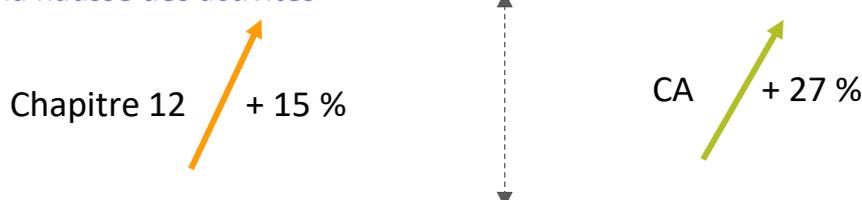
Dans un contexte de reprise économique dynamique, le marché du travail entre en tension. La réforme en cours sur le système de rémunération devrait permettre de rendre l'entreprise plus attractive tout en maintenant un principe de fidélisation des effectifs en place actuellement, sans impact sur le chapitre 12.

Les équipes actuelles seront renforcées au fur et à mesure du programme d'internalisation des travaux et de l'organisation en vue d'intégrer les 17 nouvelles communes à l'horizon 2024 avec l'accueil des 24 931 nouveaux abonnés en assainissement et 8 926 abonnés en eau potable.

Prévisionnel d'évolution des effectifs

CSP	2021	2022	2023	2024
Cadres	20	-	-	-
Agents de maitrise	30	(+2)	-	-
Employés	49	(+6)	(+2)	-
Ouvriers qualifiés	159	(+24)	(+6)	(+2)
Techniciens	27	(+1)	-	-
Total	285	(+33)	(+8)	(+2)

L'évolution prévisionnelle des effectifs est maîtrisée au niveau des ressources humaines au regard de la hausse des activités



Point information

Sujet préoccupant : la remise en causes des aides Fillon

Le coût pour la RESE s'élèverait à 300 000 €/an. La RESE a missionné un cabinet d'avocats. Au vu des jurisprudences existantes, le risque paraît assez faible pour que celles-ci soient remises en cause. Les aides FILLON ont donc été réintégrées en 2021.

Nouvelle formation en alternance dans les métiers de l'eau

Le Lycée Georges Desclaude à Saintes a ouvert une nouvelle formation *Technicien(ne) d'exploitation*. Cette formation post bac d'une durée de 12 mois se fait en alternance correspond tout à fait aux profils recherchés par la RESE pour le métier d'agent d'exploitation



DÉLIBÉRATIONS

- Décisions modificatives
- Ajustement des recettes



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Délibérations du conseil d'exploitation

Décisions modificatives 2021

Décision Modificative n° 1 du budget Eau Potable 2021

Section fonctionnement		Dépenses	Recettes
704	Recettes Travaux		600 000
604	Achats d'études, prestations de services	600 000	
758	Produit div. gestion courante quote-part Asst		800 000
451	Budget Assainissement - compte de liaison	800 000	
63782	Redevance CDA La Rochelle	1 140 000	
701282	Redevance CDA La Rochelle		570 000
70111	Ventes Eau Abonnés (Part Rese)		570 000

Décision Modificative n° 1 du budget Assainissement 2021

Section fonctionnement		Dépenses	Recettes
704	Recettes Travaux		650 000
604	Achats d'études, prestations de services	650 000	
658	Charge div. gestion courante quote-part Asst	800 000	
451	Budget Eau - Compte de liaison		800 000

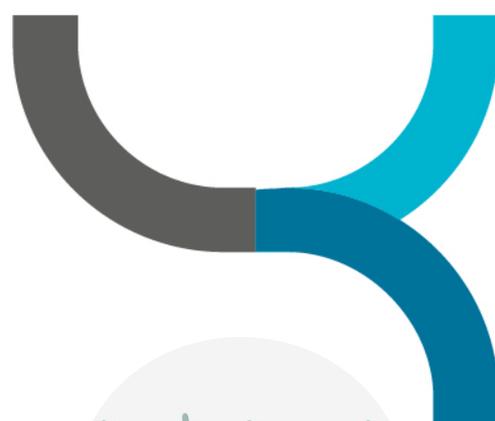
Délibération

Les décisions modificatives ci-dessus sont à l'approbation du conseil d'exploitation avant délibération du comité syndical

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Délibération du conseil d'exploitation

Ajustements des recettes



Ajustement des recettes des exercices antérieurs

Après la bascule des données de l'ancien système de facturation et suivi du recouvrement vers notre nouveau logiciel de gestion clientèle, la qualité comptable des exercices 2016 et 2017 a connu quelques défaillances qu'il a fallu identifier au cours des exercices suivants.

La conception et mise en place d'indicateurs de suivis a permis d'identifier des écarts entre les deux systèmes (clientèle et comptable).

Au final, un ajustement de recettes de 246 598.29 € est nécessaire pour remettre à niveau les deux systèmes :

Cet ajustement se décompose comme suit entre les deux budgets

- **En Eau :**

- Titre de recette supplémentaire (Exercice 2016) : + 247 536,73 €
- Mandat supplémentaire (Exercice 2016) : - 7 852,72 €
- Mandat supplémentaire exercices précédents et antérieurs : - 180 107.32 €

Impact sur le résultat : + 59 576.69 €

- **En Assainissement :**

- Titre de recette supplémentaire (Exercice 2016) : 182 918,64 €
- Ordre de reversement (Exercice 2016) : + 4 102,96 €

Impact sur le résultat : + 187 021,60 €

Délibération

Les écritures d'ajustements proposées ci-dessus sont à la délibération du conseil d'exploitation



LE MAINTIEN DU PRIX

- Eau potable
- Assainissement



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

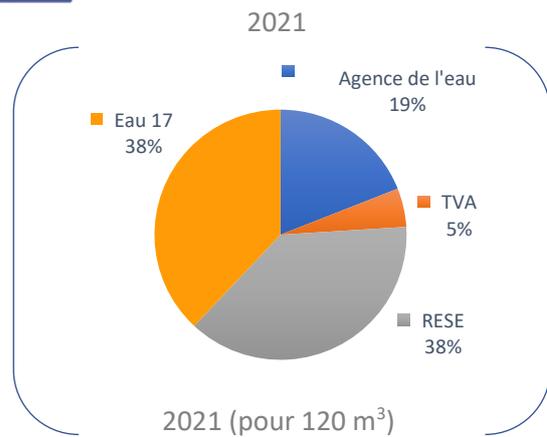
Le prix de l'eau

Maintien du prix

Le prix du m³ d'eau



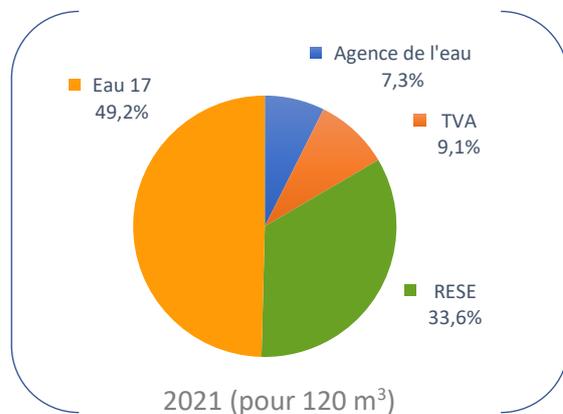
Composition du prix



Le prix du m³ assaini



Composition du prix



6 agences locales

RESE Aunis
Aigrefeuille-d'Aunis
05 46 35 68 24
aunis@rese17.fr

RESE Oléron
Dolus-d'Oléron
05 46 75 39 64
oleron@rese17.fr

RESE Font Roman
Pons
Saint-Georges-de-Didonne
05 46 96 91 06
fontroman@rese17.fr

RESE Sud Saintonge
Montendre
05 46 49 42 56
sudsaintonge@rese17.fr

RESE Les Estuaires
Pont-l'Abbé-d'Arnoult
05 46 97 11 92
estuaires@rese17.fr

RESE Vals de Saintonge
Saint-Julien-de-l'Escap
05 46 32 62 12
valsdesaintonge@rese17.fr



Siège RESE
Saintes
05 46 900 505
accueil@rese17.fr

Agence en ligne
www.rese.fr

